

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

Réunion publique du 8 octobre 2012

Rians – Salle des Fêtes

Ordre du jour : Transparence et sécurité nucléaire 2011 à Cadarache.

PROCES-VERBAL

M. Mailliat, *Expert, animateur de la réunion :*

Je vous souhaite à tous la bienvenue dans cette salle des fêtes de Rians. Il se trouve que vous avez devant vous quelqu'un qui ne devrait pas y être, mais, au pied levé je vais tâcher, difficilement d'ailleurs, de remplacer M. Boudrandi qui, semble-t-il s'est perdu entre Aix-en-Provence et Rians. On espère qu'il n'a pas eu d'ennui et qu'il arrivera pendant la réunion. A ce moment-là, il reprendra le flambeau. Je voudrais vous rappeler que cette réunion a été organisée par la Cli. Elle est destinée à l'information du public. Ce que nous souhaitons, à la Cli, c'est vous informer de ce qui se passe à Cadarache, de collecter vos interrogations et tâcher d'y répondre par un certain nombre de réunions telles que celle-ci.

Dans le journal La Provence, nous avons vu une magnifique page concernant cette réunion. Il faudrait bien être clair concernant le contenu et l'origine de cette page de publicité – puisqu'il s'agit d'une page de publicité. Elle est à l'initiative du CEA. Nous n'avons pas à reprocher au CEA de faire une page de publicité pour les activités qui le concerne, mais sachez bien que la réunion d'aujourd'hui n'est pas à l'initiative du CEA, mais à l'initiative de la Cli, dont il s'agit d'une des missions, que de faire des réunions telles que celle-ci, et de demander au CEA et à d'autres intervenants, comme l'ASN aujourd'hui, de venir présenter devant vous des informations. Ceci étant dit, je souhaite maintenant démarrer la réunion. Pour commencer, je donne la parole à Mme le Maire de Rians.

Mme Massot, *Maire de Rians :*

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je suis très heureuse de vous accueillir dans notre salle des fêtes pour cette réunion. J'excuse M. le Sous-préfet qui n'a pas pu venir et qui est remplacé par Mme Lefranc, Secrétaire générale de la Sous-préfecture. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les membres de la Cli de Cadarache, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission d'Information près de l'installation nucléaire de la base secrète de Cadarache ; M. Roger Pizot, Président de la Cli et de la CI, Maire de Saint-Paul-lez-Durance; Mme Monique Foucher, membre du Conseil d'administration de la Cli ; M. Maurice Mazière, Directeur du CEA de Cadarache ; Mme Brigitte Dailcroix, membre du bureau et Vice-présidente de la Commission communication de la Cli ; M. Laurent Roy, Délégué territorial de l'Autorité de

sécurité nucléaire, M. Pierre Perdiguier, Chef de la division de Marseille de l'ASN, de la sécurité ; et M. Alain Girard représentant de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de défense.

J'ai pu voir en lisant dans le programme de cette soirée, que celui-ci était particulièrement chargé, et que par la force des choses, le temps d'intervention de chacun était limité. Aussi je serais brève.

Je suis très heureuse que cette réunion publique se déroule dans notre commune, Rians. On m'a déjà dit que notre village était joli, je remercie la personne. C'est vrai que Rians est peu connu, c'est le premier ou le dernier village : c'est le dernier village du Var et le premier village des Bouches-du-Rhône avec Jouques et dont le maire est là aussi. Juste quelques mots pour vous souhaiter la bienvenue à Rians et rappeler que tout ce qui touche au nucléaire est aujourd'hui l'objet de polémiques, voire de suspicions. Un sentiment encore renforcé par la tragédie qu'a connue le Japon. On ne peut donc que se réjouir de la tenue de réunions d'informations lors desquelles chacun peut s'exprimer et interroger les autorités. Cette transparence est nécessaire et, je le sais, fortement appréciée. Je pense que les informations que nous aurons ce soir répondront aux attentes du public, et je vous souhaite une bonne réunion.

M. Mailliat :

Je vais maintenant confier le micro à Roger Pizot, Maire de Saint-Paul-lez-Durance, Président de la Cli de Cadarache et de la Cli ITER. A ces titres donc, je pense que vous allez nous donner le contexte de la réunion d'aujourd'hui, M. le Maire.

M. Pizot :

Merci. Mesdames et Messieurs, je n'ajouterai trop grand-chose à ce qu'a dit Mme Massot, ma collègue Maire de Rians. Je repasserai après la parole à Alain Mailliat car c'est lui qui va animer cette réunion, jusqu'à l'arrivée de M. Boudrandi. J'espère qu'on va le retrouver. Je remercie Mme Massot, Maire de Rians de nous accueillir chez elle dans le Var. Je remercie M. Lombard, Conseiller général du canton de Rians d'être présent. Je remercie M. Roy et M. Perdiguier de l'Autorité de sûreté nucléaire, ainsi que M. Alain Girard de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense. Je vois M. Perrier, Directeur d'AREVA NC Cadarache. Mme Chantal Lefranc représente M. le Sous-Préfet. Je remercie M. Mazière, Directeur du CEA Cadarache qui est accompagné de M. Guy Brunel, Directeur de la communication de Cadarache.

Concernant l'article dans la presse de ce matin, je l'ai trouvé très bien et je remercie le CEA de l'avoir écrit. Il présente en effet les installations nucléaires de base civiles et l'INBS, avec la puissance des réacteurs, celles qui vont être démantelées et celles qui vont être construites comme le RJH ou AGATE. Il faudra le faire plus souvent si vous en avez les moyens, M. le Directeur. En tout cas, ceci m'intéresse personnellement.

Je ne dirai pas grand-chose de plus. Vous allez avoir des questions à poser et on va y répondre le mieux possible, alors n'hésitez pas. Il n'est pas question de polémiquer : vous savez que Cadarache est implanté depuis plus de 50 ans sur Saint-Paul-lez-Durance et il ne s'est pas passé grand-chose depuis. Comme je le dis toujours, les réacteurs nucléaires de Cadarache sont gros comme les tambours de machine à laver. Ils sont 1000 fois plus petits que les réacteurs qui produisent de l'énergie électrique dans la vallée du Rhône. Mais s'agissant quand même d'installations nucléaires, il faut faire attention. Et je salue l'Autorité de sûreté nucléaire, M. Perdiguier et M. Tord qui sont là. Ce sont les gendarmes nucléaires, et croyez-moi qu'ils veillent, on l'a vu récemment concernant l'ancien Directeur de Cadarache, M. Durand. Vous avez porté plainte contre la direction du CEA, c'est tout à votre honneur, cela prouve bien que vous n'êtes pas achetés par le CEA comme certains pourraient le croire ou le penser. Je vous remercie et je rends la parole à Alain Mailliat pour le déroulement de cette réunion.

M. Mailliat :

Roger, je te remercie. Avant d'introduire le prochain intervenant, on n'a aucun commentaire sur le contenu du document paru dans la presse. Simplement, on voulait éviter toute ambiguïté vis-à-vis du public. Cette réunion est une réunion de la Cli et par ailleurs, il y a un article dans la presse. C'est simplement ce que nous voulions dire, pas plus.

M. Galizi :

Dites bien M. Mailliat, que ce n'est pas la Commission Environnement de la Cli qui a dit que l'article publié par le CEA était une page de publicité. Je tiens à le préciser dès le départ. C'est bien clair M. Mailliat. Sinon, j'amènerai d'autres rectifications tout au long de la soirée, excusez-moi.

M. Mailliat :

Je pense que le lavage de linge sale en famille cela existe partout. Donc je crois qu'on va laisser la machine tourner à l'endroit où elle doit tourner. Ici nous sommes dans une réunion publique, nous allons simplement introduire le prochain orateur qui est Mme Foucher.

Mme Foucher est une de nos anciens membres et va nous faire un petit historique de la Cli. Elle va ainsi nous donner toute son expérience d'au moins une bonne dizaine d'années, je crois, de participation.

Mme Foucher :

Bonjour à tous. Effectivement, j'ai participé à la Cli depuis la création. Au début, je n'étais que suppléante car je n'étais pas encore retraitée et je ne pouvais pas assister aux réunions qui étaient aux heures ouvrables. Ensuite je suis donc devenue la titulaire. C'est la circulaire Mauroy, en 1981, qui a intronisé les commissions locales d'information. Mais elles n'avaient alors aucun caractère obligatoire. Et il a fallu attendre 1993 pour que cette commission voit le jour à Cadarache et soit donc créée, il me semble par la préfecture et non pas par le Conseil Général. Après, c'est le Conseil Général qui est intervenu pour toutes les nominations. Toutes les associations de défense de l'environnement ont réclamé qu'elle voit le jour pendant plusieurs années. Comme on était un tout petit nombre, on était assez limité dans nos interventions. Le CEA ne répondait pas toujours à nos questions. Et puis dans les années 2000, on a commencé à préparer la constitution d'une d'association de type « loi 1901 ». La secrétaire de l'époque, Mme Lubrano, a quitté et la Cli a cessé son activité pendant plusieurs mois. Ensuite M. Fourcaud est arrivé et on a repris le travail.

La loi TSN est arrivée en 2006 mais il a fallu quand même attendre le décret d'application, en 2008, pour que cette Cli soit vraiment mise complètement en conformité avec la loi et qu'elle fonctionne comme elle fonctionne actuellement.

C'est une association avec un Bureau, un Conseil d'administration et des commissions. Mais le Président et le Vice-président sont nommés par le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Il y a huit représentants d'association, six représentants des syndicats et six personnes qualifiées. Ces personnes sont agréées par le Conseil Général. Il y a en outre pour moitié des élus, environ une vingtaine. Ils constituent cette assemblée qui regroupe à peu près 40 personnes. Au niveau du fonctionnement c'est un peu comme une association et ce sont des bénévoles, essentiellement des retraités qui participent. On a constaté que les élus étaient, pour beaucoup, souvent absents, hélas. Au niveau du financement, la Cli est financée à 63% par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, 19% par l'ASN, le reste par les autres : Conseils Généraux, la Région et les communes. Je dois signaler, puisqu'on est dans le 83, que le Conseil

Général du 83 a refusé et de participer et de financer la Cli. Il participe seulement à la Cli ITER. Mais pas à la Cli de Cadarache. Je parlerai des inconvénients de ces financements et des améliorations éventuelles.

Quelles sont les missions de la Cli ? Une mission d'information, de concertation et de suivi. Ce qui est suivi c'est l'impact sur l'environnement et la santé, donc la radioprotection et la sûreté.

Comment fonctionne-t-elle ? Outre un Bureau et un Conseil d'administration il y a des commissions : une Commission environnement et une Commission communication.

Que fait la Commission environnement ? Elle examine les incidents, les bilans annuels qui détaillent les rejets radioactifs, chimiques, aériens et liquides, les impacts sur l'environnement et la santé éventuellement, les dossiers d'enquête publique, les déchets. Elle prépare les expertises, les études et les analyses. Et pour cela, elle crée des groupes de travail. C'est ainsi qu'on a pu faire mener à bien une expertise par la CRIIRAD. Ceci a demandé une dizaine d'années d'effort. Cette expertise a émis des conclusions avec des recommandations très importantes dont certaines à l'égard de l'exploitant qui en a tenu compte. Et nous en avons tenu compte aussi pour effectuer la suite de l'expertise – le deuxième volet – à savoir des prélèvements, des analyses de sédiments de la Durance. Ce travail est en cours et les conclusions des analyses vont être incessamment publiées. Nous effectuons aussi des visites de certaines installations.

Maintenant, que fait la Commission communication ? Elle s'occupe de rédiger le CLIC info qui est notre bulletin trimestriel, de son impression et de sa distribution. Elle s'occupe d'organiser les réunions publiques comme celle d'aujourd'hui. Elle s'occupe aussi du site Internet.

Vous savez aussi certainement que la Cli ITER a été créée l'an dernier alors qu'à la Cli de Cadarache on aurait aimé qu'il n'y ait qu'une seule Cli et non pas deux Cli distinctes. Si le financement de la Cli ITER est distinct, c'est le même secrétariat et un grand nombre des membres de la Cli de Cadarache font aussi partie de la Cli ITER. Vous savez qu'il y a eu l'enquête publique ITER qui a nécessité un énorme travail de la Cli ITER dont je fais aussi partie. Nous avons fait un groupe de travail qui a demandé sept réunions pour analyser cet énorme dossier. Je dois dire à propos des enquêtes publiques qu'antérieurement au CEA, la Cli ne s'occupait pas trop des dossiers d'enquête publique. Chacun de son côté examinait et puis donnait son avis. Mais là, il y a une évolution. Pour terminer avec la Cli ITER, on garde l'espoir qu'un jour il y aura une fusion entre ces deux Cli.

Et aussi avec la CI (Commission d'Information) qui concerne l'INB secrète car c'est ridicule et du reste cela entraîne des documents distincts pour chaque Cli qui sont parfois redondants.

Autrefois, on avait très peu de documents et maintenant on arrive à un point où on est submergé de documents. La Cli a donc demandé qu'il y ait un bilan global de toutes les installations du CEA de Cadarache. Nous l'avons enfin obtenu l'année dernière et nous pensons que chaque année nous aurons ce bilan global qui est lisible pour la population. Au début on n'avait que les INB. On ne savait rien de l'INBS et on ne savait rien des ICPE. Et donc maintenant on va avoir quelque chose de plus complet, donc c'est une amélioration.

Une personne du public :

Pourrez-vous expliquer ce que c'est INB, INBS etc...

Mme Foucher :

Les INB ce sont les installations nucléaires de base civiles et l'INBS c'est l'INB Secrète.

Les ICPE ce sont les installations classées pour la protection de l'environnement. Ce qui les distingue des INB c'est qu'il y a beaucoup moins de matières nucléaires et beaucoup moins de rejets. Une installation devient INB à partir d'un certain niveau de rejets.

J'en étais donc arrivée aux améliorations. Au début, on posait des questions mais on n'obtenait pas toujours des réponses. Maintenant du fait de la loi Transparence et Sécurité Nucléaire (TSN), l'exploitant doit répondre à nos questions.

Au niveau des améliorations qui pourraient encore être apportées, je vais vous livrer ce que je pense.

Ce sont essentiellement des retraités qui travaillent à la Cli. Pourquoi ? Parce que les réunions ont lieu pendant les heures ouvrables et quand on a un emploi, qu'on est salarié, on ne peut pas y assister. Et il n'y a pas de système où on est indemnisé pour la participation aux réunions comme pour les syndicats. C'est une chose que les associations avaient demandée même avant la création de l'ANCCLI, l'association nationale qui regroupe toutes les Cli. Parce que déjà à l'époque plusieurs associations se réunissaient à Paris régulièrement.

Donc pour améliorer le fonctionnement des Cli ce serait bien que cela soit envisagé.

Pour les financements, ce qui est très important, c'est qu'on est financé par des subventions qui, évidemment sont aléatoires. Elles peuvent diminuer et même disparaître. Un département comme par exemple le Var peut dire : « nous, on ne veut pas financer. » Et donc, pour l'avenir ceci pose problème. Or dans la loi TSN, il a été écrit que les financements des Cli pourraient provenir de la taxe sur les installations nucléaires de base. Mais il n'y a pas eu de décret donc ce n'est pas appliqué. Je pense que c'est quelque chose d'important et qu'il faut absolument l'obtenir.

Un autre point, concerne la formation. Les personnes qui, comme moi, font partie d'une association de défense de l'environnement, quand elles arrivent à la Cli devant ces dossiers, c'est incompréhensible. Et il faut des années pour comprendre quelque chose ou alors il faut trouver un endroit où on peut vous expliquer, vous apprendre, lire des ouvrages, etc. C'est très dommage car dans toute mon expérience de présence à la Cli, on a été un tout petit nombre à vraiment lire les dossiers d'une manière approfondie, à poser les questions, à s'intéresser, à demander vraiment des améliorations etc. Et cela n'est possible que si on est suffisamment formé pour comprendre. Je pense donc qu'à la Cli, il faudrait qu'il y ait une formation de base. On a heureusement la chance d'avoir des gens qui sont des anciens du CEA ou de l'IRSN. Mais parfois non, car on n'est pas toujours du même avis.

Le dernier point que je vais soulever c'est qu'on souhaiterait que le CEA accepte qu'on assiste aux inspections de l'ASN. Cela se fait avec EDF dans les centrales nucléaires, alors pourquoi pas au CEA ? Je pense qu'à chaque fois qu'on fait une visite ou qu'on reçoit les comptes rendus des inspections cela nous apprend quelque chose. Et donc plus on connaît ces questions, plus on est à même de transmettre l'information d'une manière valable et cohérente. Voilà, j'en ai terminé.

M. Mailliat :

Je pense en effet qu'on peut remercier Mme Foucher. Car pour des gens qui s'investissent bénévolement dans ce genre d'activité, c'est compliqué, c'est touffu, il y a du travail, et donc c'est un énorme investissement. Et vous avez pu constater vous-même que tout le monde n'est pas toujours d'accord au sein des Cli. Un des intérêts de cette structure c'est qu'elle est très variée dans sa composition et donc on y débat. Les débats d'idées sortent même parfois du cadre de la Cli elle-même, comme vous avez pu le constater. Mais c'est la démocratie et donc on s'en félicite.

Je vais maintenant donner la parole quelques instants à Roger Pizot.

M. Pizot :

Je souhaite remercier M. Jacky Girard qui vient d'arriver, Vice-président du Conseil Général du Bouches-du-Rhône. Et vous avez raison Madame de dire qu'il y a des abréviations que les gens ne connaissent pas. La loi TSN c'est la loi Transparence sur la Sécurité Nucléaire, c'est une loi de 2006, l'INB, Mme Foucher

vous l'a dit, c'est l'Installation Nucléaire de Base, INBS c'est l'Installation Nucléaire de Base Secrète, cela concerne la défense nationale et l'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Mais c'est vrai que ce sont des sigles que nous, nous connaissons, mais tout le monde ne les connaît pas. Il serait bien de les rappeler peut-être, de les écrire pour que les gens puissent le comprendre. Je suis bien d'accord. Merci.

M. Mailliat :

Nous entrons maintenant dans la partie la plus technique de cette réunion d'aujourd'hui : la loi qui impose aux exploitants de présenter l'ensemble de leurs activités et les rejets consécutifs de ces activités. Je vais donc avec grand plaisir passer la parole à M. Mazière, le Directeur du Centre d'Études Nucléaires de Cadarache, je crois qu'on dit aujourd'hui du Commissariat Atomique et des Énergies Alternatives. M. le Directeur, je vous en prie.

M. Mazière :

Merci beaucoup. Mesdames, Messieurs bonsoir, Mme le Maire, merci de nous accueillir à Rians, M. les Maires, bonjour Messieurs les Conseillers généraux. Merci aussi aux membres de la Cli de nous inviter à venir exposer un peu plus en détail le contenu de ce rapport que vous avez reçu il y a quelques mois déjà, et surtout de participer à la discussion. Au-delà du rapport qui est toujours très synthétique et regroupe beaucoup d'informations, si vous avez des sujets particuliers, je pourrai y répondre. Et pour cela je ferai peut-être appel aux représentants d'AREVA NC, Gilles Perrier et Jean-Baptiste Guillaume, et d'AREVA TA, David Klein et Thierry Paya, et aux représentants, bien entendu, du CEA Cadarache.

Le rapport Loi TSN qui est effectivement maintenant devenu un classique depuis l'année 2006, se présente à Cadarache sous la forme de trois dossiers :

- celui du CEA qui traite des 18 installations nucléaires de base que nous exploitons directement ;
- un rapport spécifique pour AREVA NC pour l'ATPu et le LPC, installations qui sont opérées techniquement par AREVA NC qui en est d'ailleurs le propriétaire, ce qui justifie effectivement ce rapport spécifique ;
- un rapport spécifique pour AREVA TA qui intéresse les installations nucléaires dites INBS, S voulant dire secrète, qui intéresse la défense et donc dépendent d'une autorité différente qui est l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense.

Alors forcément, il y a des redondances dans ces rapports mais c'est un peu normal. Je voudrais rappeler aussi que dans le processus réglementaire, ce rapport qui était établi avant le 30 juin, est soumis à l'avis du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) du CEA et d'AREVA NC. Vous avez vu d'ailleurs qu'en dernière page, il y a leurs remarques. Donc cela se passe à peu près au milieu du mois de juin. Au début du mois de juin, il y a une première réunion d'information devant les élus du CHSCT qui nous font leurs remarques que nous intégrons, cela dépend si on est d'accord ou pas avec les suggestions. Ensuite le CHSCT émet officiellement un avis qui est joint au rapport. C'est ce que vous voyez par exemple dans le rapport du CEA où, en dernière page, vous avez l'avis officiel qui a été émis par les représentants du personnel au CHSCT le 22 juin et qui comprend un certain nombre de remarques sur le rapport et plus généralement sur les problèmes de sûreté ou sur l'application de la loi TSN.

Je vais passer rapidement sur quelques événements clés concernant les installations. Vous avez toutes les INB en numéros dans le rapport. Elles ont été numérotées depuis l'origine. Aujourd'hui on en est à plus de 150 ou 160. Donc en général, le numéro vous donne une idée de l'ancienneté effectivement de l'INB, celle qui ont un petit numéro sont les plus anciennes.

L'INB 22 Pégase est un ancien réacteur qui est arrêté depuis longtemps et dont on utilise aujourd'hui les infrastructures, essentiellement le bâtiment et la piscine, pour entreposer des déchets provenant d'activités anciennes. Le CEA a pris l'engagement de vider cette installation de tous les fûts de déchets plutonifères qu'il renferme, à la fin de l'année 2013. A la fin de l'année 2011, on en était à 80%. Aujourd'hui, sachez qu'on en est à peu près à 90%. Il reste environ 10% de fûts à évacuer. Mais les derniers renferment en général le plus de matières et posent le plus de problèmes de mesures et de travail pour les reconditionner. On a quand même bon espoir de terminer le désentreposage de ces fûts à la fin de l'année 2013. Un autre volet est la vidange de la piscine dans laquelle se trouve un certain nombre de combustibles qui ont été étudiés dans nos autres installations et qui sont transportés progressivement vers l'installation Star où ils sont reconditionnés avant d'être évacués soit vers une autre installation soit pour mise aux déchets.

Les INB 32 et 54, ATPu et le LPC sont deux installations exploitées techniquement par AREVA NC qui est propriétaire des murs et des locaux. Vous connaissez l'ATPu puisqu'elle a fait parler d'elle il y a quelques années. Sachez qu'aujourd'hui, concernant les travaux de démantèlement de cette installation, la majeure partie de la matière radioactive a été enlevée, plus de 90% du terme source. Aujourd'hui, on poursuit le démantèlement des équipements, c'est-à-dire essentiellement des boîtes à gants ou des ensembles dans lesquels on faisait la préparation des pastilles contenant du plutonium ; 253 équipements ont été démantelés sur les 462 prévus, il reste donc encore du travail à faire. Mais en termes de radioactivité c'est mieux que cela, puisque le terme source a été largement diminué de plus de 90%. Cela dit, les dernières installations qui restent à démanteler sont les plus compliquées car là aussi il faut prendre plus de précautions. Mais sachez qu'aujourd'hui nous avons toutes les autorisations de l'ITER sûreté nucléaire pour procéder au démantèlement de ces installations et ce n'est donc maintenant qu'une question de temps. On espère que d'ici un an ou deux on aura terminé ces opérations.

Leca-Star est une installation dans laquelle on fait des études sur les combustibles. C'est un des deux laboratoires chauds du CEA Cadarache. Les laboratoires chauds sont ceux où il y a des cellules blindées dans lesquelles on peut rentrer des éléments radioactifs et travailler à distance au moyen de télémanipulateurs. Les deux principaux événements qui se sont passés en 2011 sont la mise en actif du laboratoire Verdon dans lequel on a reconstitué ce qui s'est passé sur Fukushima mais à une échelle très modeste. On a récupéré un petit bout d'élément combustible venant d'une centrale REP — une centrale d'EDF — qu'on a fait préparer dans le laboratoire (le LECI) à Saclay. Ensuite on l'a ré-irradié dans le réacteur Osiris pour reconstituer tout l'inventaire des produits de fission en fonctionnement normal. Et après on a commencé une course contre la montre qui a consisté à prendre ce crayon, à le décharger d'Osiris, à l'amener le plus vite possible à Cadarache — en moins de 24 heures — et ensuite à le mettre dans l'installation Verdon où on a simulé un accident de perte de refroidissement sur ce combustible. Et donc on a fait monter ce combustible en température jusqu'au-delà de 2 500 degrés pour regarder la cinétique de relâchement des produits de fission, d'hydrogène, puisqu'il y a une phase — vous avez entendu ce qui s'est passé à Fukushima — de relargage d'hydrogène, puis de regarder à quel moment on avait effectivement l'effondrement du combustible, et la façon dont il se détériore. C'était une expérience très intéressante qu'on va recommencer sur différents types de combustibles. C'était Verdon 1 pour qualifier le dispositif expérimental. On a fait Verdon 2 en 2012 et on doit faire Verdon 3 et Verdon 4 en 2013 et 2014. Tout cela se fait en collaboration avec EDF qui est bien entendu très intéressée par les résultats.

Eole-Minerve sont des petits réacteurs, ce qu'on appelle des réacteurs à puissance nulle puisque effectivement ils ne produisent pas de puissance thermique. Ce sont des réacteurs dans lesquels on peut reconstituer des massifs combustibles représentatifs de ce qui se passe aussi dans les réacteurs de puissance ou les réacteurs rapides et où on fait des expériences de physique fondamentale : c'est-à-dire des mesures très précises de la physique des cœurs qui servent à alimenter des codes de calcul qui

servent essentiellement dans le domaine de la neutronique. L'évènement important de l'année 2011 est que cette installation a fait l'objet d'un réexamen de sûreté et le passage en Groupe permanent en 2011.

Le Groupe permanent est un groupe d'experts présidé par un expert. En l'occurrence, M. Saint-Raymond qui est un ancien directeur de l'ASN. On passe devant le Groupe permanent sur la base de l'instruction de notre dossier qui a été faite par l'IRSN après que le CEA ait rendu un dossier de réexamen de sûreté. Les réexamens de sûreté concernent toutes les installations nucléaires, tous les 10 ans.

Eole-Minerve est donc passé en réévaluation de sûreté avec des recommandations auxquelles on répond et des travaux sur lesquels le CEA s'engage. Sur cette installation il faut savoir qu'il y a une petite particularité. C'est qu'il y a un dossier spécifique concernant le séisme qui a été rendu en 2012 et qui va faire l'objet aussi d'une instruction en 2012 et 2013. Et il y aura sûrement des prolongements sur le réexamen de sûreté et des recommandations seront faites spécifiquement sur la tenue au séisme de cette installation.

L'INB 53 est le Magasin central des matières fissiles (MCMF). C'était, comme son nom l'indique, le magasin dans lequel le CEA rassemblait les matières fissiles pour faire ses expériences. Il se trouve qu'un peu comme l'ATPu, c'est une installation qui présente des faiblesses vis-à-vis de la tenue au séisme. Il a donc été décidé il y a quelques années, de l'arrêter et de construire une nouvelle installation. C'est l'installation Magenta, INB 169.

Magenta est une installation toute neuve, d'où le numéro plus élevé, qui tient au séisme et dont on a renforcé la protection physique. On est donc en train d'effectuer progressivement depuis 2011 – et cela continue à l'heure actuelle – le transfert des matières nucléaires depuis cette ancienne installation MCMF jusque dans Magenta, l'idée étant, quand l'installation sera vide bien entendu, de la démanteler complètement.

Le LEFCA est l'autre laboratoire chaud dont j'ai parlé tout à l'heure. C'est le laboratoire qui travaille sur les combustibles irradiés. Il a la particularité de travailler sur du combustible neuf, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de matières irradiées. On travaille sur de la poudre d'uranium et de plutonium. Et on met au point des opérations, des procédés pour améliorer la fabrication du combustible. Cette installation a fait l'objet d'un réexamen de sûreté. Et un des problèmes qui a surgi lors de cette instruction est celui de la stabilité des sols sur lesquels est posée l'installation. Ce qui a conduit le CEA à proposer, pour garantir la stabilité du sol, de poser sous le bâtiment 14 drains qui servent à drainer la nappe phréatique et à éviter ce qu'on appelle la fluidisation du sol en cas de remontée de cette nappe et l'instabilité du bâtiment. C'est une opération compliquée car elle consiste à creuser de chaque côté de l'installation deux puits de deux ou trois mètres de diamètre et une cinquantaine de mètres de profondeur. Puis, à partir du fond de ces puits, de placer des drains horizontaux sous le bâtiment, donc de carotter sous les bâtiments, de sortir l'outil de carottage et de mettre des drains. Un peu comme vous en avez autour des maisons qui doivent être protégées contre les remontées de nappes. C'est une opération assez compliquée puisque c'est pratiquement une première mondiale sur ce genre d'installation. On a eu pas mal de difficulté lors de la création des premiers drains. On a réussi à en faire deux très bien. On a eu des problèmes avec deux autres drains car la machine de forage avait tendance à remonter ou à partir dans une mauvaise direction, or le positionnement des drains face à face a une certaine importance. On a revu les procédures d'intervention et en particulier, on effectue aujourd'hui ces opérations de mise en place des drains sous eau. Mais cela veut dire que des plongeurs travaillent sous quelques mètres d'eau avec une machine sous eau qui fait les drains sous eau, donc c'est plus lent. On est sur un planning qui devrait nous emmener à avoir terminé toutes ces opérations en 2015.

Magenta est une installation toute neuve qui a été mise en service début 2011 et réceptionne les premiers colis de matières nucléaires. Elle réceptionnera aussi les matières nucléaires venant de Masurca.

RJH est une installation toute neuve qui monte progressivement. On en est au stade du génie civil, j'en reparlerai plus tard à propos des évaluations complémentaires de sûreté.

L'INBS-PN, pour Propulsion Nucléaire, est l'installation secrète dont les principales activités durant l'année 2011 ont concerné la prise en compte des recommandations des commissions de sûreté tenues en 2010. Les INBS comme les INB font l'objet de réévaluations de sûreté mais au lieu de passer à un Groupe permanent, cela passe devant une Commission de sûreté, mais c'est à peu près la même chose, c'est souvent les mêmes experts. Là aussi il y a des recommandations qui sont prises en compte par l'installation.

Quelques mots maintenant sur des faits marquants concernant l'année 2011 : le point le plus important, que j'ai cité d'ailleurs dans l'éditorial du rapport, c'est qu'à la suite des événements de Fukushima entre le 11 et le 14 mars, il a fallu réaliser les premières évaluations complémentaires de sûreté (ECS) dans un délai extrêmement court. C'est allé assez vite. Au mois de mai-juin, l'ASN a décidé de lancer le processus des ECS sur les centrales du parc, bien entendu, qui étaient prioritaires mais également sur des installations du CEA, avec la demande de rendre des rapports pour le 15 septembre de la même année. Avec, en plus, la nécessité de bien se mettre d'accord sur ce qu'attendait l'ASN y compris sur la méthodologie des ECS puisque c'était un peu une première. Il fallait qu'on soit bien d'accord sur ce qui allait être pris en compte au niveau de ces installations. Au CEA Cadarache, une première série d'ECS nous était demandées pour l'année 2011. Cette série concernait le RJH, l'ATPu et le magasin de Masurca. L'INBS est venue se greffer juste après, car l'Autorité de Sûreté Nucléaire Défense a décidé d'emboîter le pas. On a rendu nos rapports le 15 septembre 2011. Ils ont fait l'objet aussi d'un examen en Groupe permanent, d'une instruction par l'IRSN et on en est aujourd'hui au stade des échanges avec les Autorités de sûreté pour définir précisément ce qu'on appelle les noyaux durs – j'y reviendrai – et les exigences liées à ces noyaux durs pour renforcer la sûreté de ces installations.

L'autre événement important – cela a été traité au niveau de la Cli car il y a eu une présentation particulière – est la finalisation de l'étude d'impact du Centre. Nous sommes le premier Centre du CEA à avoir produit une telle étude qui intègre tous les impacts, à la fois les impacts radiologiques liés à nos activités mais également les impacts liés à la vie courante du Centre et aux risques chimiques. C'est une étude complète qui, bien entendu, sera mise à jour au fur et à mesure des évolutions du Centre.

Il y a eu aussi la préparation d'exercice de crise nationale 2012, qui devait initialement avoir lieu en novembre 2011 et qui a été reportée pour cause de G20 à Cannes et de mobilisation des pouvoirs publics. Cet exercice s'est tenu le 17 janvier et on en a longuement parlé. Si vous avez des questions, on y répondra cependant.

Et puis il faut mentionner que nous avons maintenu en novembre notre triple certification Qualité Sécurité Environnement. Nous sommes ici dans un processus où tous les ans, nous sommes audités par un organisme extérieur et à la suite de ces audits, il y a recommandations et délivrance de la certification.

Quelques mots concernant les contrôles qui sont, bien entendu, des opérations indissociables de la vie des installations nucléaires de base. Vous avez un récapitulatif chiffré des contrôles externes, c'est-à-dire les inspections effectuées sur nos installations par l'Autorité de sûreté nucléaire et l'Autorité de sûreté nucléaire défense. Mais sachez aussi qu'il y a des inspections internes, puisque le Directeur ne se base pas uniquement sur les inspections de l'ASN. Il a aussi un dispositif de contrôle interne qui s'appuie essentiellement sur la cellule de sûreté qui fait des visites dans les installations pour s'assurer que toutes les dispositions en matière de sûreté sont prises en compte. Vous voyez le nombre de visites sur les INB, sur l'INBS. Il y a également des inspections qui peuvent être décidées par l'Inspection générale ou par AREVA. Cela a été le cas en 2011 sur un cas particulier. Tout cela vous donne à peu près la volumétrie de ces contrôles au regard du nombre d'INB.

Rapidement quelques mots sur les incidents que, là aussi, vous voyez régulièrement dans les commissions ad hoc de la Cli. L'année 2011 a été une année plutôt bonne puisqu'il n'y a eu que 30 événements significatifs, donc un nombre moins important qu'en 2010. Mais, pourtant, il faut être prudent. En 2012, il y en aura plus de 30. Concernant les événements de niveau 1, vous voyez la répartition entre les événements sur l'INB et sur l'INBS-PN. Ils concernent tous les deux des problèmes d'inventaires de sources radioactives. Le premier, parce qu'on avait fait une opération de grande envergure de recherche de sources. On en a trouvé dans plusieurs installations et comme c'est un sujet qui revient régulièrement au niveau du CEA, et d'AREVA NC, on a fait une déclaration d'incident, au mois de mars 2011. Vous voyez que beaucoup plus tard, au mois de novembre, on a retrouvé encore une source dans l'INB 54 : une petite source de radium qui sert à étalonner ou plutôt à vérifier le bon fonctionnement de la radioprotection. Cela a fait l'objet d'une déclaration au même titre.

Quelques mots sur les résultats dosimétriques : je ne m'étendrai pas, vous voyez les résultats. Ils sont quand même d'une grande stabilité pour les agents du CEA, ce qui n'est pas très étonnant car on est sur des opérations relativement classiques dans les installations nucléaires. Il y a les petites fluctuations en bas mais vous voyez que ce n'est pas significatif. Sur plusieurs années, la dose moyenne varie entre 0,54 et 0,71 mSv pour une limite annuelle qui est aujourd'hui à 20 mSv. Pour AREVA NC, on assiste quand même à une évolution qui est beaucoup plus favorable, directement liée à la diminution du terme source — de la radioactivité présente dans l'installation. Cela a un impact direct sur la dosimétrie des agents. La logique voudrait que progressivement, ces valeurs à la fois de dose maxi et de dose moyenne baissent au fil du temps. Pour AREVA TA, c'est là aussi relativement stable. Comme chez nous, les activités sont relativement stables, donc il n'y a pas de surprise, et en tous les cas elles sont relativement basses. En ce qui concerne les entreprises extérieures c'est un peu différent car là, les activités sont un peu plus diverses, et en particulier elles sont directement dépendantes des chantiers de démantèlement. Ce qui fait aujourd'hui la dosimétrie des salariés dans les entreprises extérieures, c'est effectivement les chantiers de démantèlement, c'est-à-dire les installations dans lesquelles on démolit ou on assainit des installations pour les déclasser. Donc vous voyez que là, il y a des fluctuations d'une année sur l'autre. Même si en moyenne — ce sont les chiffres que vous avez en bas — cela reste relativement simple. Par contre, sur les doses maxi, il y a des fluctuations qui peuvent être un peu plus importantes même si on reste très en-dessous de la fameuse limite de 20 millisieverts dont je vous parlais tout à l'heure. Ceci est valable aussi bien pour les sous-traitants du CEA que pour les sous-traitants d'AREVA NC ou d'AREVA TA.

Le dernier point concerne les rejets dans l'environnement : il y a aussi à la Cli, une Commission environnement qui regarde tout cela de près et à qui nous rendons compte bien volontiers. Et nous participons en particulier à toutes les mesures qui sont faites. Vous voyez les résultats de l'impact dosimétrique qui ont été recalculés sur ce qu'on appelle la population de référence. Et vous avez un récapitulatif. Dans chacun des tableaux, vous avez la quantité rejetée exprimée en giga becquerels et à côté le pourcentage de l'autorisation. Vous voyez qu'on est assez systématiquement à des valeurs très basses de pourcentage des autorisations de rejets. Même s'il y a des fluctuations, cela reste à des valeurs extrêmement faibles. Là aussi comme pour les autres points, il y a eu des évaluations faites spécifiquement sur l'impact dosimétrique du tritium qui reste un sujet dont on reparlera avec l'arrivée d'ITER.

Dernier point : un bilan des déchets qui sont produits et entreposés sur le Centre. C'est un processus continu, on fabrique régulièrement des déchets sur le Centre de Cadarache et on les évacue. Enfin, on essaie de les évacuer au fil de l'eau vers les centres de stockage de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs). On mesure à la fois le flux de déchets qui est évacué chaque année et la quantité qui est entreposée sur le Centre. Ceci fait l'objet, chaque année, d'un compte-rendu à l'ASN. Vous voyez que sur les quantités entreposées, les choses évoluent peu car on fait en sorte d'évacuer au fil de

l'eau le maximum de ces déchets. Voilà, j'en ai terminé et je répondrai aux questions tout à l'heure. Comme je vous l'ai dit le CHSCT avait fait des remarques, elles sont dans le rapport. S'il y a aussi des questions on pourra, bien entendu, répondre.

M. Mailliat :

M. le Directeur, nous vous remercions. Je pense que je vais passer la parole à l'un des membres de la Cli. Peut-être que son nom ne vous dira pas encore grand-chose, mais vous allez reconnaître sa voix. Elle intervient toutes les semaines sur France Bleu Provence. Il s'agit de Brigitte Dailcroix, la représentante de l'Union fédérale des consommateurs auprès de la Cli. Elle a préparé une synthèse collégiale de la position de la Cli sur ce rapport. Collégial, cela veut dire un avis collectif qui a été débattu, mais naturellement il peut rester des avis indépendants, divergents par rapport à cet avis collégial qui représente néanmoins l'ensemble des points de vue de la Cli et une sorte de consensus. Brigitte je te laisse la parole.

Mme Dailcroix, Vice-présidente de la Commission Communication, membre du Bureau de la Cli :

Merci Alain. Je vais vous faire part des observations de la Cli concernant ce rapport.

La Cli constate que le rapport Transparence et Sécurité Nucléaire, donc TSN, 2011 est conforme aux directives de la loi. Les autres bilans sont eux aussi conformes aux arrêtés préfectoraux, et aux directives de l'Autorité de sûreté nucléaire, l'ASN, dont les représentants sont ici. Après lecture du rapport par les membres de la Cli, diverses questions et observations ont été soulevées.

Tout d'abord, pourquoi trois rapports alors que seulement deux sont justifiés. En effet, si pour ce qui concerne l'installation nucléaire de base secrète qui relève d'une réglementation particulière, un rapport spécifique peut se justifier — c'est le Tome 3 —, il n'en est pas de même pour les installations nucléaires civiles ATPu et LPC, dont l'opérateur industriel est AREVA NC (Tome 2). Comme cela a d'ailleurs été souligné par l'ASN lors de son inspection de revue de cette année, l'exploitant nucléaire de ces installations est le CEA Cadarache et l'opérateur industriel est un sous-traitant qui ne bénéficie d'aucun statut particulier au regard de la réglementation des activités nucléaires. La Cli demande donc que les Tomes 1 et 2 du rapport soient fusionnés. Cela permettra en effet d'avoir une vue d'ensemble de la situation de toutes les installations nucléaires civiles de Cadarache.

Nous n'avons toujours pas l'impact total de toutes les installations de Cadarache, c'est-à-dire l'INB (Installation Nucléaire de Base civile) + INBS (Installation Nucléaire de Base Secrète) + ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Dans le rapport annuel sur les rejets gazeux, le nom des installations continue à manquer dans plusieurs tableaux, il n'y a que le numéro de l'INB, ce qui ne facilite pas la lecture. La Cli remarque qu'il y a pour la première partie du rapport, un copier-coller à 90% des années précédentes.

Dans ce rapport, les questions de rejets de radon n'apparaissent pas, seules deux lignes page 36. Or, c'est la principale source pour le calcul d'impact. Un petit tableau explicatif suffirait, ce qui permettrait au public de prendre connaissance de ce phénomène.

Les rejets de tritium ont beaucoup augmenté — pages 11 et 12 dans le rapport annuel relatif aux rejets gazeux et liquides — et la Cli a constaté qu'aucune explication n'accompagne cette augmentation.

La Cli aurait apprécié qu'une place soit donnée aux points suivants :

- l'appréciation du CEA sur les très nombreuses visites de l'ASN avec une synthèse des réponses faites à cette dernière ;
- le travail qu'impliquent les évaluations complémentaires de sûreté post Fukushima et il est relevé encore une fois que le CEA n'autorise pas la présence d'observateurs, à la différence d'EDF ;

- Le devenir des bâtiments des INB qui sont en cours, voire en fin de démantèlement/assainissement ;
- la prévision de la fin de l'assainissement des ateliers de traitement de l'uranium enrichi (l'ATUE) ;
- le retour d'expérience du démantèlement en cours de l'installation Rapsodie, réacteur arrêté en 1983 ;
- le suivi du chantier RJH, réacteur Jules Horowitz, avec le coulage du radier ;
- la part importante des travaux sur le réacteur de 4^{ème} génération effectués à Cadarache.

Certains points sensibles n'apparaissent pas dans le rapport, tels que les marquages de contamination dans les fosses de l'INB 56, parc d'entreposage des déchets radioactifs, dans le ravin de la Bête et à la clôture au niveau de la porte de Bargette. D'autre part, le programme sur les travaux pour remise en état par rapport aux règles sismiques n'apparaît pas dans le rapport TSN.

La Cli a aussi souligné certaines remarques de l'ASN dans son bilan 2011, considérant que — je cite l'ASN — « *Le CEA doit faire preuve d'une plus grande anticipation et de davantage de rigueur dans la gestion des déchets et effluents liquides radioactifs. L'ASN constate par ailleurs que la mise en service de la nouvelle station de traitement des effluents liquides du CEA Cadarache a de nouveau pris du retard et est désormais prévue pour le deuxième semestre 2012.* » Comme vous le voyez, les observations de la Cli sont nombreuses et demandent des réponses. Merci de votre attention.

M. Mailliat :

Merci Brigitte pour ton intervention. Je pense qu'elle est tout à fait claire et tu pourras la transmettre à la direction du Centre qui sera attentive aux commentaires de la Cli je pense.

Je propose donc aux gens de poser leurs questions en se présentant. S'ils représentent une association, qu'ils le disent aussi, car tout est enregistré et sera transcrit. Donc votre nom, votre association si vous êtes membre d'une association et puis simplement votre question. Je vous remercie.

M. Wellhoff, représentant du Comité de défense de l'environnement Jouques et Peyrolles à la Cli :

J'ai trois questions. Lors de l'exercice de crise de simulation de séisme qui a eu lieu en début d'année auquel j'ai participé en tant qu'observateur, j'ai appris que le centre de secours interne de pompiers, où sont stockés des camions de pompiers spécialisés, n'était pas résistant au séisme selon le scénario qui nous a été présenté et qu'il s'était en partie effondré, les camions étant coincés à l'intérieur. Une partie du poste de commandement de secours était « bunkérisée » mais, quand on a assisté à l'exercice de crise, le poste de commandement était dans une partie qui n'était pas bunkérisée. Donc est-il prévu de construire un autre centre de secours répondant aux normes actuelles de résistance au séisme ? C'est ma première question...

M. Mailliat :

M. Wellhoff, si vous voulez bien, on va d'abord demander à M. le Directeur du Centre de Cadarache de répondre à votre première question.

M. Mazière :

Effectivement vous avez raison. On discute depuis plusieurs années avec l'ASN sur les moyens qu'on doit préserver dans des situations comme celles qu'on a essayé de simuler le 17 janvier. C'est quelque chose qui a fait l'objet d'une analyse particulière dans le dossier « Évaluations complémentaires de sûreté » au titre de la gestion de crise du Centre qui a été remis le 15 septembre 2012, pour lequel il est prévu de prévoir un poste de commandement de la direction pour les secours dans un bâtiment qui tient au séisme.

Et de disposer d'une base logistique de secours dans laquelle on va regrouper un certain nombre de moyens qui permettront effectivement, après un séisme, de pouvoir secourir un certain nombre d'installations. C'est donc prévu aujourd'hui effectivement dans les rapports « Évaluations complémentaires de sûreté » qu'on vient d'envoyer et cela fait l'objet de discussions avec l'ASN sur la complétude de ces moyens. De toutes les façons, c'est quelque chose qui doit être examiné aussi par le Groupe permanent des réacteurs puisque les évaluations complémentaires de sûreté passent aussi en Groupe permanent. Des réunions sont prévues au début de l'année 2013 sur ce sujet.

M. Mailliat :

Votre seconde question M. Wellhoff.

M. Wellhoff :

C'est au sujet de l'entreposage de déchets. Dans les années 60, le CEA prenait beaucoup moins de précautions que maintenant pour stocker les déchets nucléaires. Un certain nombre de fûts de déchets ont été enterrés sans qu'on ait gardé des archives précises sur la nature des produits et sur les lieux exacts de leur entreposage. Lors de la visite de Cadarache le samedi 7 octobre, à laquelle j'ai participé, on m'a dit que cela posait des problèmes parce qu'on essaie de les sortir, évidemment de savoir ce qu'il y a dans ces fûts et d'essayer de les reconditionner et de les traiter correctement. D'après ce que j'ai appris, certains fûts sont enfouis assez profondément et apparemment cela pose des problèmes pour les ressortir. Je voudrais en savoir un peu plus et je m'étonne que dans le rapport, on ne nous ait pas parlé de ce problème-là. Alors est-ce que c'est dans le ravin de la Bête ?

M. Mazière :

Effectivement, là aussi vous avez raison, il y a eu une époque assez lointaine où il a été décidé d'enfouir des fûts directement dans des zones particulières du Centre. Les localisations, on les connaît, et ce sont aujourd'hui dans des INB. C'est l'INB 56 en particulier, où on a effectivement des fosses dans lesquelles on sait pertinemment que des fûts ont été enterrés. Et puis, il y a une autre zone de cette INB, dans laquelle on a cinq tranchées qui, comme son nom l'indique, sont des zones dans lesquelles il y a eu des fûts enterrés. C'étaient des pratiques qu'aujourd'hui on n'accepterait plus, mais qui ont été pratiquées à l'époque. Alors, là où effectivement on a une autre difficulté, c'est qu'on a un certain nombre d'archives concernant ces déchets, mais ce sont en général des archives relativement globales sur la nature générale de ces déchets - d'où viennent les déchets, de telle installation - ce qui nous permet de savoir à peu près les expérimentations qui étaient associées à ces déchets. Par contre, la caractérisation individuelle de chaque fût, comme on le fait aujourd'hui, où chaque fût a sa fiche suiveuse indiquant exactement d'où il vient et ce qu'il y a dedans, on ne l'a pas car c'est enterré. Donc, on est obligé et on est en train de terminer justement l'assainissement d'une de ces tranchées — la tranchée numéro 2 — qui était un peu un chantier pilote pour récupérer tous les déchets qu'il y a dedans. Mais c'est une opération d'excavation extrêmement compliquée, où les gens travaillent en combinaisons ventilées, pour lesquelles il y a effectivement des précautions à prendre. C'est ce qu'on appelle des plongées, puisque c'est tout à fait assimilable à des plongées sous-marines, pendant deux heures dans ces combinaisons ventilées. Et on va chercher ces déchets qui sont mélangés à la terre, à la petite cuillère ou avec des moyens très rudimentaires. On les remonte, on les passe effectivement dans une installation où on en fait l'analyse pour déterminer ce qu'il y a vraiment dedans. Ceci c'est relativement simple, c'est de la spectrométrie permettant de déterminer la nature des déchets et leur quantité. Et puis on les reconditionne. On peut être amené à avoir des problèmes à régler. On vient par exemple de déposer une demande d'autorisation à l'ASN pour sécher certains de ces

déchets. Car, aussi bien du point de vue de leur acceptation par l'ANDRA qui n'accepte pas un certain taux d'humidité dans les déchets, que pour des problèmes de criticité, on est obligé de sécher les déchets. Et cela est compliqué. On fait passer ces déchets, mais petit paquet par petit paquet, dans des étuves ou des séchoirs pour éliminer l'humidité qu'on récupère sous forme d'effluents. Ce sont des opérations extrêmement fastidieuses. Pour vous donner un ordre d'idées, ce chantier pilote de la tranchée numéro 2 a commencé il y a plus de cinq ans et on espère le terminer dans l'année 2013. On va se servir du retour d'expérience, mais effectivement, c'est une opération très lourde et très compliquée. Mais de toutes les façons il faut y passer. Dans l'INB 56, il y a d'autres zones mais qui, encore une fois j'insiste, sont parfaitement déterminées. On sait où c'est, c'est la zone fossé A, où il a été décidé à une époque d'enfourer les déchets à cet endroit-là.

M. Mailliat :

M. Wellhoff, votre question trois et puis après on passera peut-être à une autre personne.

M. Wellhoff :

J'ai lu dans le rapport de l'ASN – et plusieurs fois – qu'il y avait un problème de sous-traitance. Donc une fois de plus, je vais revenir à la charge sur la question de la sous-traitance, sachant qu'au niveau national, le CEA en début d'année avait reçu la consigne d'augmenter la sous-traitance. Je n'ai pas pu malheureusement participer à la réunion de la Cli sur la sous-traitance, car que je travaillais ce jour-là, mais j'espère qu'à l'occasion de cette réunion, le CEA pourra nous rassurer sur le fait qu'il y a un contrôle vraiment sérieux de la sous-traitance. Parce qu'on sait très bien que c'est là où il y a le plus de risques d'accident, puisque les gens sont moins bien formés que ceux qui travaillent directement pour le CEA ou AREVA.

M. Mailliat :

Si vous permettez Monsieur Mazière, je vais rappeler que nous avons fait une réunion à Aix-en-Provence sur la sous-traitance. Le compte-rendu sera disponible sur le site de la Cli et sera envoyé par le secrétariat de la Cli à tous ceux qui le demanderont.

M. Mazière :

Effectivement, c'est dommage que vous n'ayez pas été là le 4 juillet car il s'est dit beaucoup de choses intéressantes. Nous nous sommes exprimés, l'ASN s'est exprimée, le CHSCT s'est exprimé. Nous avons le bonheur d'avoir effectivement un compte-rendu qui est le verbatim complet de la réunion, donc cela fait 50 pages. C'est un peu fastidieux mais vous pouvez le lire. Il y a plein d'informations dedans, les échanges sont complets. Les présentations sont disponibles sur le site de la Cli. Par contre, ce que je réfute c'est ce que vous avez dit. Il n'y a pas de directive venue de la direction du CEA de sous-traiter. Je ne sais pas à quoi vous faites allusion.

M. Wellhoff :

Il y a une circulaire.

M. Mazière :

Alors, je sais de quoi vous parlez. Il y a eu une note d'instruction générale interne qui est une réactualisation d'une note ancienne expliquant dans quelles conditions on doit sous-traiter au CEA. Mais en

aucun cas cela ne constitue une directive nous demandant de sous-traiter. C'est la fameuse NIG numéro 606.

M. Mailliat :

Merci M. le Directeur du Centre. M. Guieu je pense que vous avez probablement une question à nous poser. Je rappelle à l'assistance que le rapport qui vient de nous être présenté par M. le Directeur requiert un avis du Comité hygiène et sécurité. M. Guieu, qui est le secrétaire du CHSCT du CEA Cadarache, souhaiterait nous adresser quelques mots. On vous demande simplement d'essayer de respecter le temps de parole puisque nous avons un planning à suivre et on est bien obligé d'essayer de respecter le temps des autres orateurs.

M. Guieu :

Merci. Le problème est le suivant : je pensais à la suite de la réunion identique à celle-là l'année dernière à Manosque, que le CHSCT serait invité à parler à la tribune avec des transparents. J'ai donc préparé quelques transparents. Il s'avère que ce n'est pas possible et c'est dommage pour le débat public, car le point de vue du CHSCT qui figure en dernière page du rapport, apporte un éclairage qui n'est pas donné dans le reste du rapport. La prochaine fois, il serait quand même mieux d'agir de manière plus équilibrée.

Je veux dire un mot sur le fait que c'est bien le CHSCT du site de Cadarache qui s'expriment à travers moi, ceux du CEA mais aussi ceux des entreprises extérieures et ceux d'AREVA NC. C'est donc une représentation du personnel qu'on essaie d'organiser.

L'expression de notre CHSCT figure en dernière page du rapport. Comme Maurice Mazière vous l'a rappelé tout à l'heure, c'est une obligation des exploitants nucléaires de consulter les CHS. On a fait ce que nous permet le droit.

- La première observation rejoint celle qu'avait déjà dit le CHSCT et qui vient d'être repris par la Cli, c'est qu'on pense qu'il faudrait un seul rapport TSN pour l'ensemble du site. Le site de Cadarache est unique, il y a un seul exploitant nucléaire pour toutes les INB et il y a un seul PUI (Plan d'urgence interne) et quand on fait les exercices de crise, c'est l'ensemble du site qui est concerné. On pense qu'un seul rapport serait pertinent. Au demeurant, on a déjà dit que les installations d'AREVA NC — ATPu et LPC — reviennent à très brève échéance au CEA. On pense qu'un rapport unique serait le bienvenu, pas tellement pour satisfaire le CHS mais dans un souci de transparence et de lisibilité pour le public.
- La 2^{ème} observation porte sur le fait que le rapport n'aborde pas du tout les questions sociales. Or ces questions sociales, comme l'a dit Maurice WELLHOFF, sont un enjeu de la sûreté nucléaire, c'est maintenant reconnu depuis Fukushima. L'ASN considère que ces enjeux-là doivent être pris en compte. Or, le seul endroit où on en parle, c'est à la dernière page du rapport dans les observations du CHS.
- La 3^{ème} observation porte sur la liste des postes liés à la sécurité. Tout le monde ne connaît pas la loi TSN par cœur, mais il y a une obligation nouvelle pour l'exploitant nucléaire qui est celle de définir les postes liés à la sécurité. Cela a pris un certain temps. On a vu apparaître cette première liste en juin 2011. Le CHSCT est consulté sur cette liste et on a eu recours à l'ASN et à l'inspection du travail pour savoir si cette liste était pertinente. On a un début de réponse et je vous dirai que la question n'est pas tranchée. La première liste que nous a envoyée le CEA Cadarache nous paraît insuffisante. Dans cette liste doivent figurer notamment les postes qui ne sont pas sous-traitables. Là aussi, on s'interroge sur la complétude de la liste en question, c'est un débat qui est ouvert.

- La 4^{ème} observation c'est qu'en 2011 est survenue la catastrophe de Fukushima. Une des conclusions de l'ASN, est que les facteurs socio-organisationnels et humains sont déterminants en matière de sûreté et sécurité des sites nucléaires. Auparavant, on s'intéressait surtout à la technique. Maintenant, on s'aperçoit que la manière de mettre en œuvre le statut des gens est un enjeu. A Cadarache, on vit une situation particulière qui est celle du départ à la retraite de nombreux salariés. Dans de très nombreux cas, le départ à la retraite n'est pas remplacé par un agent du CEA, mais par un contrat de sous-traitance. C'est ce qu'on vit de manière assez chronique. Dans certains cas, le CHSCT est consulté et on débat sur certains progrès. C'est dans ce cadre-là que pendant l'été 2011, on a vu apparaître de nouvelles directives – une note d'instruction générale de la direction du CEA - qui prévoit la sous-traitance complète des installations nucléaires. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent, et cela nous a beaucoup inquiétés. On en a référé là aussi à l'ASN et à l'inspection du travail pour voir dans quelle mesure cette démarche était possible. Pour le moment, je dois dire qu'à Cadarache, cela n'a pas été mis en place, ce qui nous rassure, mais la note d'instruction le permet. Nous exprimons notre préoccupation dans cette observation.
- Un autre domaine de préoccupation est la radioprotection où on observe une baisse des effectifs CEA : la substitution progressive de techniciens en radioprotection CEA par des équipes sous-traitées. Contrairement à ce que disait Maurice Wellhoff, on ne considère pas que la sous-traitance est moins bien formée et de moins bonne qualité. Les salariés qui arrivent dans nos installations sont très bien formés. Le problème est qu'ils sont souvent très jeunes, qu'ils remplacent les départs à la retraite et qu'ils n'ont pas le statut CEA. Cela leur donne un sacré problème en termes personnel de précarité parce que ce sont des contrats de trois ans, quatre ans, cinq ans qui peuvent être remis en cause très vite. Il y en a certainement dans la commune de Rians et les alentours. Par contre, cela pose un problème d'indépendance. De notre point de vue, un technicien en radioprotection qui n'a pas un statut stable peut moins bien faire son métier qu'un salarié qui a un statut stable. Donc il ne faut pas se tromper de cible, pas pointer du doigt une mauvaise formation des salariés de la sous-traitance. Bien souvent, les techniciens en radioprotection sont formés par nous à l'INSTN. La formation est bonne mais c'est le statut qui pose problème. Inquiet de cette évolution, le CHSCT a fait réaliser, en décembre 2010, une expertise sur les conditions de travail des salariés de la radioprotection. Cette expertise a mis en lumière une situation dégradée en termes de risques psychosociaux. Ce n'est pas pour sacrifier à une règle, c'est vraiment ce qu'on observe. D'ailleurs, un questionnaire national du CEA pour l'ensemble des sites et l'ensemble du personnel – 15 000 personnes – a révélé qu'il y avait bel et bien des risques psycho-sociaux. Et nous, on a fait un zoom sur la population SPR en radioprotection et on a observé – le cabinet d'experts agréé par le Ministère du travail l'a révélé – une exposition particulière aux risques, en lien avec l'évolution du métier dont on parlait tout à l'heure. Un plan d'actions expertisé par un cabinet indépendant, élaboré conjointement par le SPR et le CHSCT, c'est ce que nous demandons et que nous n'obtenons pas encore de la part de la direction du CEA Cadarache. Mais on est tenace.

Je termine en disant que la question des facteurs socio-organisationnels et humains a fait l'objet le 7 juin 2012, d'un Comité d'orientation national auquel on tient beaucoup à être associé et que le CEA y participe dûment. Lors de la deuxième réunion du 13 septembre, la question que pose l'ASN – et j'ai trouvé que la formulation était bonne dans le dernier document de l'ASN – c'est qu'on s'intéresse au sujet du maintien des compétences. C'est bien cela qui est en jeu, le maintien des compétences et la sous-traitance, sachant qu'on doit évoluer. Et dans le même registre, en octobre, le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire vient en visite sur le site de Cadarache. La Cli est

évidemment associée, et notre CHSCT aussi pour aborder ces questions-là. Ces questions du travail sont réellement existantes sur le site de Cadarache. Je vous remercie.

M. Mailliat :

M. Guieu, nous vous remercions également. Pour information, le document mentionné par M. Guieu sur le rapport d'expertise est également disponible sur le site de la Cli, puisque nous avons consacré une bonne partie d'une réunion de la Cli à une présentation de ce rapport. Y a-t-il d'autres questions dans la salle avant de poursuivre ? Si tel n'est pas le cas, il me semble qu'un certain nombre de questions ont été adressées à M. Mazière par la Cli. Peut-être pourrait-il répondre à certaines. Et puis pour le reste, nous souhaiterions qu'il adresse à la Cli des réponses écrites que nous ferons ensuite connaître au public, puisque notre mission, je vous le rappelle, c'est de recevoir pour donner au public. Je vous remercie M. Mazière.

M. Mazière :

Eh bien oui. Alors je vais essayer de répondre au maximum de questions.

Pourquoi deux rapports et pas trois. Je le répète, AREVA NC n'est pas un sous-traitant du CEA. Nous avons fait un courrier spécifique à l'ASN sur ce sujet, dont je vous adresserai copie, dans lequel on explique parfaitement vis-à-vis du droit commercial qu'AREVA NC n'est pas un sous-traitant. Voilà, ce n'est pas la peine de tourner autour du pot. Vous pouvez prendre toutes les lois que vous voulez, AREVA NC n'est pas un sous-traitant. Et jusqu'à preuve du contraire, on ne nous a pas démontré le contraire. Après effectivement, je vous rassure, il est prévu que nous reprenions à terme l'installation AREVA NC de Cadarache. Cela va dépendre de l'état d'avancement mais je dirais dans un an et demi ou deux. À ce moment-là, tout naturellement, il n'y aura plus qu'un seul rapport dans lequel, effectivement, cette INB sera intégrée.

Sur le bilan complet de l'impact, certes, mais vous l'avez dans l'étude d'impact que j'ai évoquée tout à l'heure, il y a un problème que je voudrais évoquer, c'est que des rapports, on en fait autant qu'un curé peut en bénir. Entre les études déchets, les analyses d'impact, les dossiers qu'on renvoie à Pierre, à Paul, etc., alors je veux bien qu'on répète tout partout, mais des documents il y en a partout, on les communique autant que faire se peut. Donc, on a pris la peine de faire une analyse d'impact, qui encore une fois, regroupe tous les impacts, y compris chimiques, y compris des ICPE, et bien le résultat il est là-dedans. Il faut aller le chercher.

Concernant le radon, il faut savoir que c'est un élément naturel qui provient essentiellement du rejet des bâtiments, parce qu'il y a du radon dans les bétons. Alors, on mettra un mot sur le radon mais il y en a partout du radon, il y en a chez vous aussi, dans tous les bâtiments qui utilisent du ciment. C'est aussi bête que cela.

Concernant le rejet de tritium, on vous donnera l'explication. Mais, il faut savoir qu'on subit dans nos installations, des fluctuations qui sont liées à nos activités. Quand on fait des expérimentations ou quand on manipule un grand nombre de déchets, il peut effectivement y avoir des fluctuations sur les rejets. On essaye de les expliquer en général par rapport à cette activité, mais encore une fois, les valeurs sont très faibles.

Sur les synthèses des visites ASN, vous avez vu qu'il y a 60 visites par an. Il y en aura beaucoup plus cette année. Chaque fois c'est une réponse particulière. On pourrait essayer de faire quelque chose. Sachez qu'on répond à toutes les lettres autant que possible dans les délais qui nous sont impartis, en général c'est deux mois. Il arrive qu'on dépasse quand on a du mal à avoir tous les éléments, cela nécessite des calculs, voilà. Mais après c'est compliqué de synthétiser, d'autant plus qu'il y a des lettres qui reviennent sur des

points très particuliers ou des demandes très ponctuelles, de modifier tel document, de revenir sur quelque chose. Cela reste un exercice difficile. On essaiera de trouver quelque chose l'année prochaine si vous voulez, on s'attachera à cela.

Après, il y a beaucoup de questions concernant les installations. Là aussi si vous voulez, on s'en tient à une version du rapport que vous pouvez considérer comme minimaliste. Il faut savoir que la loi TSN donne les grandes lignes de ce qu'est un rapport. Je rappelle aussi qu'il était prévu qu'il y ait un décret qui donne le contenu du rapport, décret qui n'est jamais sorti, ce qui ne nous aide pas beaucoup. Chaque fois qu'on a interrogé l'ASN, on a eu globalement comme réponse que « Ça répond à ce qu'on attend ». Si vous voulez, nous aussi on se protège un petit peu, on pourrait toujours en mettre plus, mais on fait avec ce qu'on a, bien sûr, on pourrait expliquer plus de choses. Sachez quand même que sur des sujets que vous avez évoqués, par exemple l'ATUe et Rapsodie, on a encore aujourd'hui des discussions avec l'ASN sur le devenir de ces installations : jusqu'où on va aller en termes d'assainissement/démantèlement ? Est-ce qu'il faut le faire tout de suite ou pas ? Pour vous donner un ordre d'idées, une réunion doit avoir lieu au tout début de l'année 2013, au plus haut niveau entre le Directeur général de l'ASN, Jean-Christophe Niel et l'Administrateur général du CEA, Bernard Bigot, où il doit y avoir une vraie discussion de stratégie de démantèlement, qui doit statuer sur l'assainissement de certains bâtiments. Pour illustrer les choses, cette année à Grenoble, pour l'assainissement de Siloé, il y a eu des discussions qui ont duré pratiquement une année pour se mettre d'accord entre l'ASN et le CEA Grenoble sur jusqu'où devait-on aller dans l'assainissement de Siloé, sachant qu'il restait là aussi une tâche dans le sol. Ce sont des sujets qui, encore une fois, sont assez difficiles à vulgariser. Voilà. Mais encore une fois, un jour on s'attachera à répondre à toutes les questions et il y a encore des demandes sur la remise en état des installations.

On essaiera de vous communiquer un bilan de ce qui a été effectivement remis en état en termes de tenue au séisme et de ce qui ne l'est pas encore ou qui va l'être justement à cause des évaluations complémentaires de sûreté.

La plus grande anticipation dans la gestion des déchets, oui, avec quand même une remarque qui est liée à mon dernier transparent, c'est que nous sommes aussi tributaires de ce qui se passe en aval. C'est-à-dire que cela n'a aucun intérêt de produire des déchets si c'est pour les entreposer sur le site de Cadarache, ne serait-ce que parce que cela présente un risque supplémentaire. Donc, on a tout intérêt à les évacuer. Et qui dit évacuation dit accord de l'ANDRA de recevoir nos déchets. Or, il faut savoir par exemple, que dans le domaine des TFA (déchets très faiblement radioactifs), l'ANDRA contingente pour chaque exploitant la quantité de TFA qu'il peut envoyer tous les ans au Centre de Morvilliers. Du coup, le CEA se retrouve avec un quota de l'ordre de 12 000 tonnes par an, et après c'est la bagarre entre les 8 Centres du CEA qui produisent des déchets TFA. Moi je veux 2 000, moi je veux 1 000, etc. Et nous ne produisons des déchets que si nous sommes sûrs de les évacuer, c'est une règle. Pour illustrer cela, il y a une illustration qui est parfaite, c'est les ATUE. Si on mène à terme le démantèlement complet du bâtiment, on produit 60 000 tonnes de TFA. C'est ce qu'on peut envoyer pour tout le CEA pendant cinq ans. C'est-à-dire que pendant cinq ans, il n'y a que nous qui envoyons et tous les autres Centres ne peuvent pas envoyer. Vous comprenez bien qu'une telle décision ne se prend pas tout seul dans notre coin en disant on va faire un gros tas de TFA et puis on se débrouillera bien pour l'envoyer après. Et sur les autres déchets, il faut savoir que c'est compliqué. Les exigences de l'ANDRA en termes de spécification de réception sont très strictes et on a aujourd'hui beaucoup de déchets qui sont effectivement coincés dans nos installations. Parce qu'on ne sait pas si l'ANDRA va les accepter. Donc on a chaque fois des discussions pied à pied avec l'ANDRA. Cela nous oblige des fois à les reconditionner, à les reprendre, et on attend d'avoir l'autorisation expresse de l'ANDRA sur la nature des colis. Donc je suis d'accord avec la remarque de l'ASN. Bien entendu il faut toujours faire mieux, et on est loin d'être parfait. Mais sachez qu'il y a des exigences sur l'aval, ce qu'on appelle les exutoires des déchets, qui nous contraignent à être aussi prudents dans cette gestion.

Mais encore une fois, Mme Dailcroix m'a donné la liste, on s'attachera à répondre à tous les points.

M. Mailliat :

Nous vous remercions M. le Directeur. Pour l'assistance, c'est l'occasion de constater à quel point le travail de la Cli est parfois complexe. Il y a beaucoup d'informations à comprendre, il y a des discussions à mener avec les exploitants, et la richesse de la réponse de M. Mazière vous donne aussi une idée de la richesse de nos activités au sein de la Cli et de la complexité parfois de celles-ci. Le public réalisera que cette Cli fait ce travail au service de la population, c'est important de le noter ici.

La parole est maintenant donnée à M. Roy, Délégué territorial de l'Autorité de sûreté nucléaire qui interviendra avec M. Perdiguier, Chef de la division de Marseille de l'ASN.

M. Roy :

Merci. On va d'ailleurs le faire à trois voix puisque va aussi intervenir Christian Tord, Chef du pôle laboratoire usine à la division ASN de Marseille.

Très rapidement, un rappel de ce qu'est l'Autorité de sûreté nucléaire. L'ASN est un organisme d'État qui est une autorité administrative indépendante. C'est-à-dire qu'elle n'est pas placée sous l'autorité du gouvernement mais sous celle d'un collège de cinq commissaires (dont le Président), nommés pour un mandat de six ans non renouvelables et qui sont inamovibles. Ce sont ces commissaires qui ont pouvoir décisionnel au sein de l'ASN. L'ASN rend compte annuellement devant le Parlement. L'ASN est compétente pour tout ce qui est contrôle du nucléaire civil – c'est pour cela qu'on parle parfois du gendarme du nucléaire –, contrôle de la sûreté nucléaire, contrôle de la radioprotection pour ce qui concerne à la fois les travailleurs, les patients, le public, l'environnement. Elle a également pour vocation – puisqu'elle a été créée par la loi Transparence et Sécurité en Matière Nucléaire, la loi TSN de 2006 – de veiller à la bonne information des citoyens. C'est pour cela que nous soutenons l'action des CLI. Je profite au passage pour signaler que la Cli de Cadarache est la Cli qui reçoit la subvention la plus importante de l'ASN au niveau national, ce qui est aussi la sanction de son activité puisque nous soutenons les Cli à la mesure de leur activité.

L'ASN c'est 450 agents environ dont 250 inspecteurs chargés de missions de contrôle qui sont répartis entre le siège en région parisienne et 11 divisions territoriales. Nous sommes dans le périmètre de la division territoriale de Marseille qui couvre les trois régions : Languedoc-Roussillon, PACA, et Corse. Trois catégories de métiers que j'ai évoqués : la réglementation, c'est à dire définir les prescriptions, les règles du jeu, qui encadre l'activité dans le domaine du nucléaire civil, le contrôle a proprement parler donc le fait de faire des inspections (les inspecteurs de l'ASN sont en capacité de dresser des procès-verbaux si nécessaire et c'est arrivé) et l'information du public. D'où l'importance des Cli que j'ai déjà mentionnée. Au sujet des moyens des Cli, évoqués tout à l'heure par Mme Foucher, c'est l'occasion de dire que l'ASN regrette comme vous que les dispositions prévues par la loi TSN de mobiliser une partie de la taxe sur les installations nucléaires de base pour financer les Cli, ne soient pas mises en œuvre. Car, en effet, ce serait une manière de pérenniser et de consolider le fonctionnement de ces outils de transparence indispensables que sont les Cli. Et puis bien sûr en cas d'urgence, l'ASN se met à la disposition des autorités. Pour prendre ses décisions et pour exercer ses missions de contrôle, l'ASN s'appuie sur des experts. C'est l'occasion de bien préciser la répartition des rôles entre l'ASN et l'IRSN. L'IRSN est un établissement public de l'État qui intervient pour apporter son expertise dans tout le champ du nucléaire. L'ASN s'appuie aussi beaucoup sur les Groupes permanents d'experts qui ont déjà été évoqués. L'ASN est l'autorité qui définit les règles et qui les contrôle. L'IRSN est un expert privilégié de l'ASN. Particulièrement actif dans le domaine de la recherche et du développement, il apporte également son expertise aux exploitants.

Venons-en maintenant plus spécifiquement à notre activité sur le Centre de Cadarache. Nous suivons les installations nucléaires de base de Cadarache dont ITER qui fait l'objet d'une Cli particulière, ça a été évoqué tout à l'heure. Il y a aussi un ionisateur industriel situé à Marseille, Gammaster, et le choix vient d'être fait par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône de le rattacher à la Cli de Cadarache. Et pour mémoire, nous avons aussi un grand centre nucléaire à Marcoule, comprenant un Centre du CEA mais aussi une importante usine qui intervient dans le cycle du combustible qu'est l'usine MELOX, etc. Et puis depuis peu, une installation nucléaire de base sur la commune de Narbonne, Malvési, également à côté d'une usine qui est active dans le cycle du combustible nucléaire.

Pour toutes ces installations nucléaires de base de la région, ce sont 97 inspections en 2011 dont 63 à Cadarache. Le chiffre qui a été donné par le CEA est plus important car on ne compte pas pareil. Quand on y va une fois pour contrôler trois installations, on compte une inspection, alors qu'ils en comptent trois car il y a trois installations. En 2011, les inspecteurs de l'ASN ont été présents au moins une fois par semaine sur le Centre de Cadarache. Donc, une forte pression de contrôle. Plus l'inspection du chantier ITER vraiment orientée sur les conditions de déroulement de ce chantier spectaculaire. En 2012, on en est déjà à 80 inspections, donc la pression de contrôle ne se réduit pas. Et sur ces 80, il y en a déjà 47 sur le Centre de Cadarache et nous ne sommes que début octobre. Nous dépasserons donc vraisemblablement les chiffres de 2011. On est sur une pression de contrôle qui va croissante.

En termes d'évènements significatifs, il y a eu en 2011, 23 évènements significatifs dont deux classés niveau 1. Une précision importante : pour nous, le but ce n'est certainement pas zéro évènement déclaré, c'est pour cela qu'il faut se méfier de cet indicateur. Car le fait de pouvoir déceler des évènements significatifs non graves – par exemple des niveaux zéro – permet d'en tirer toutes les conséquences, de les analyser, de prendre des mesures de prévention et de correction pour éviter que cela se reproduise. Il est essentiel au contraire chez tout exploitant du nucléaire de se doter d'un dispositif efficace de détection de ces incidents et de le déclarer à l'ASN comme la loi l'impose. C'est bien de déceler des incidents et c'est bien de les déclarer. Cacher les choses sous le tapis, ne pas vouloir les voir, serait catastrophique en termes de sûreté, puisqu'on se priverait ainsi d'un moyen extrêmement précieux d'améliorer la sûreté de la radioprotection sur le Centre. C'est pour cela que quand on dit qu'en 2012 on est maintenant à 27 évènements, dont quatre au niveau 1, tant qu'on reste sur des évènements qui n'ont pas de gravité particulière, ce n'est pas un mauvais indicateur en soi. Cela veut dire qu'on est capable de déceler. Ce qui est important surtout, c'est bien d'en tirer toutes les conséquences, c'est cela qui est essentiel.

Les actions particulières marquantes sur lesquelles Pierre Perdiguier et Christian Tord vont revenir :

- la surveillance toute particulière du risque de criticité au cours de l'année 2011 avec une inspection ciblée sur une semaine en juillet 2011 ;
- les premières inspections sur les chantiers d'ITER ;
- l'exercice sismique en janvier 2012 déjà évoqué sur la prise en compte du risque sismique sur le secteur de Cadarache dans les installations nucléaires du Centre mais aussi dans toutes les communes environnantes ;
- et une grosse opération de contrôle sur laquelle on va revenir de manière approfondie, de contrôle de la radioprotection et des conditions de surveillance des prestataires, conduite au printemps 2012.

Toutes ces actions de contrôle nous conduisent à porter une appréciation générale sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection au Centre CEA Cadarache. Nous considérons que le niveau de sûreté nucléaire et de radioprotection est globalement satisfaisant. Nous soulignons toutefois que nous avons dû renforcer notre action de contrôle et notre vigilance dans certains domaines qui nous paraissaient présenter certaines disparités entre les différentes installations du Centre. En particulier, sur les conditions de

surveillance des prestataires qui vont être évoquées plus en détail et sur la question du risque de criticité, puisque nous avons dû, en 2011, faire une action renforcée sur ce thème car il nous semblait qu'il y avait une prise en compte hétérogène du risque de criticité selon les installations.

Je vais maintenant passer la parole à Pierre Perdiguier qui va entrer plus dans le détail, thème par thème sur cette appréciation. Christian Tord reviendra ensuite sur les conséquences de l'accident de Fukushima. Je reviendrai afin de conclure sur nos priorités de cette année, ce sur quoi nous sommes plus spécifiquement vigilants concernant le Centre de Cadarache.

M. Perdiguier, *Chef de la division de Marseille de l'ASN* :

Je vais vous présenter un peu plus en détail ce qui sous-tend cette appréciation générale qui vient de vous être évoquée. J'ajoute que vous avez sur le site Internet de l'ASN, un dossier de presse complet que nous avons présenté à la presse locale au mois de septembre, lors des trois conférences de presse :

- à Marseille ;
- à Montpellier ;
- à Nice.

Ce dossier de presse présente domaine par domaine, installation par installation, l'appréciation de l'ASN sur la base des contrôles menés en 2011 et au début de l'année 2012.

Sur le Centre CEA de Cadarache, l'ASN considère, sur la base des inspections menées en 2011, que le management de la sûreté est satisfaisant, c'est-à-dire l'organisation mise en place de manière générale sur le Centre, les contrôles internes qui y sont menés. C'est un point positif. L'opération d'ampleur que nous avons menée sur le risque de criticité à la suite de différents événements ou lacunes que nous avons identifiés sur la gestion de ce risque, n'a pas mis en évidence de lacunes majeures sur le Centre. Néanmoins, les inspections et les contrôles sur le terrain ont montré qu'il y avait encore des disparités dans l'application des procédures et qu'à ce titre, nous maintenons une vigilance et nous demandons au CEA de consolider l'action de contrôle qu'il exerçait sur ces risques-là, au travers d'un plan d'actions pluriannuel, dont l'ASN contrôlera également la bonne application.

Une dame du public :

Le terme criticité, pourriez-vous préciser de quoi il s'agit ?

Pierre Perdiguier :

Vous avez tout à fait raison. La criticité c'est un risque particulier que l'on trouve dans les installations nucléaires qui manipulent des matières fissiles, typiquement de l'uranium ou du plutonium. Que peut-il se passer ? Quand ces matières fissiles – par exemple sur l'installation ATPu, c'est le plutonium – sont présentes dans de trop grandes quantités à un endroit donné avec certaines conditions de présence d'eau, une réaction nucléaire peut se déclencher. L'ASN contrôle donc que la prévention de ce risque est correctement assurée notamment en limitant cellule par cellule, installation par installation, les quantités maximales de matière fissile que peuvent manipuler les exploitants. C'est un risque en effet extraordinairement technique. Je reviendrai plus en détail tout à l'heure sur les opérations de reprise du démantèlement de l'installation ATPu qui ont été progressivement autorisées par l'ASN et qui se sont déroulées dans les conditions de sûreté que nous jugeons satisfaisantes.

En revanche, en matière d'axe de progrès, un des sujets sur lesquels nous attendons des améliorations de la part du CEA, est la surveillance des prestataires. C'est un sujet central dont on a beaucoup parlé et je pense qu'on continuera à en parler. C'est quelque chose qui va s'inscrire dans le temps. Et également

l'avancement des chantiers de démantèlement des installations les plus anciennes. Vous savez que sur le Centre du CEA Cadarache, il y a plusieurs générations d'installations, la plupart des vieilles installations sont aujourd'hui en phase de démantèlement et l'ASN note que ces plannings de démantèlement prennent du retard parfois de manière récurrente. Voilà donc pour le CEA Cadarache.

Je vais maintenant dire deux mots sur ITER puisque je pense que cela peut vous intéresser. Je rappelle tout d'abord que le Sud-Est de la France est une région qui est particulièrement concernée par la construction de nouvelles installations nucléaires de base. Sur le Centre de Cadarache, il y a notamment le réacteur Jules Horowitz exploité par le CEA. ITER n'a pas pour exploitant le CEA. C'est un exploitant juridiquement constitué distinct. Sur la plateforme de Marcoule, dans le Gard il y a également une installation d'irradiation GMMATEC en construction. Je rappelle que l'ASN contrôle et inspecte bien sûr la construction de ces installations.

Quelques mots sur ITER pour rappeler d'abord l'état d'avancement de l'instruction de ce projet. Il y a eu lors de l'été 2011, l'enquête publique qui s'est déroulée localement et qui a donné lieu à un avis favorable par la Commission d'enquête assorti de recommandations. La Cli a également émis un avis et l'ASN souhaite souligner le travail tout à fait considérable qui a été mené par la Cli. En parallèle, la construction d'ITER a commencé en 2011 et avec cette construction, les inspections de l'ASN (une en 2011, déjà deux en 2012). À ce stade, l'ASN considère que l'organisation mise en place par ITER est satisfaisante. Une organisation robuste qui permet de suivre correctement les différentes opérations liées à cette construction. On reste normalement vigilant puisque, si aujourd'hui il y a quelques centaines d'opérateurs sur le chantier, ITER s'attend à plusieurs milliers d'opérateurs à l'horizon 2014. L'ASN sera attentive à ce que tous les éléments qui seront importants pour la sûreté de l'installation soient correctement suivis et construits pendant cette phase initiale. Voilà pour l'appréciation sur l'année 2011. Je vais maintenant présenter les faits marquants de l'année. Étant donné que nous sommes en octobre, il nous paraît intéressant de vous rappeler également les faits marquants de l'année 2012.

Je vais revenir en premier lieu sur l'opération de contrôle renforcée que nous avons menée sur le thème de criticité au mois de juillet 2011, comprenant une dizaine d'inspections, avec une équipe d'inspection particulièrement importante. Ces inspections ont porté d'une part sur l'organisation générale mise en place par le Centre, mais aussi dans différentes installations pour avoir donc une vision globale sur la manière dont le CEA s'organise pour prévenir ce risque. Ce qui ressort de cette opération c'est qu'il n'y a pas de lacune majeure identifiée par l'ASN. Toutefois, une situation non homogène selon les installations avec des actions d'amélioration qui doivent être poursuivies dans le temps, notamment au travers du plan d'action de criticité demandé par l'ASN au CEA, qui est en cours de mise en œuvre. L'ASN continuera à suivre la bonne mise en application de ce plan d'action.

Le deuxième fait marquant sur lequel j'aimerais revenir concerne l'installation ATPu pour laquelle il y a eu différentes procédures juridictionnelles et administratives. Il me paraissait intéressant de vous rappeler où nous en étions sur ces différentes procédures. Je rappelle qu'en octobre 2009, il y a l'incident sur l'installation ATPU classé au niveau 2 sur l'échelle INES graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité. Donc, les éléments du niveau 2 c'est assez singulier, il y en a quelques-uns chaque année en France. L'évènement concernait une sous-estimation par le CEA des quantités de matières fissiles. On en revient à la prévention des risques de criticité. Je disais qu'il était important de veiller à ce que ces matières fissiles restent en-dessous des limites autorisées. Une sous-estimation massive de ces quantités de plutonium et donc une démonstration de sûreté qui est profondément remise en cause et un évènement qui est déclaré par le CEA à l'ASN au mois d'octobre alors qu'il l'avait identifié au mois de juin. Une déclaration tardive est punie par la loi, cela constitue un délit. L'ASN avait donc engagé des procédures pénales pour déclaration tardive d'un incident. Le parquet a poursuivi le CEA, l'audience du procès a eu lieu en janvier 2012 et le

jugement a été rendu au mois de mars 2012. La justice a condamné le CEA avec une amende de 15 000 euros. Le CEA avait initialement fait appel de cette décision et nous venons d'apprendre qu'il a retiré son appel.

M. Mazière :

Juste un point pour que ce soit clair. Le CEA a décidé de faire appel car le délai pour interjeter appel est extrêmement court et le seul moyen d'avoir accès aux attendus de la décision, est d'interjeter appel. C'est une espèce de cercle vicieux. Si vous voulez faire appel, il faut savoir pourquoi, mais pour savoir pourquoi il faut interjeter appel. Donc le CEA a dans un premier temps interjeté appel, moyennant quoi il a eu accès aux attendus du jugement. Et au vu des attendus, il a décidé de retirer son appel car il avait effectivement les explications venant de la justice, cela s'est fait tout avant le mois de mai.

M. Perdiguier :

En tout cas, l'ASN note favorablement le retrait de cet appel qui permet de clore ce dossier et repartir sur de bonnes bases. Sur les procédures cette fois administratives, concernant cette installation, à la suite de l'incident 2009, l'ASN avait considéré que les conditions de sûreté n'étaient plus réunies pour permettre la poursuite du démantèlement. Elle avait donc suspendu toutes les opérations de démantèlement et fixé des critères pour qu'elles puissent reprendre progressivement dans des conditions de sûreté satisfaisantes. En juin 2012, l'ASN a délivré la dernière autorisation de reprise partielle et progressive du démantèlement et une dizaine d'inspections a été menée par l'ASN qui n'a pas mis en évidence de lacunes particulières. Voici les chiffres concernant le nombre d'équipements démantelés et restant à démanteler. Ils sont différents de ceux présentés par le CEA car ceci concerne uniquement l'installation ATPu, alors que le CEA a présenté les chiffres comprenant aussi l'installation LPC. Cela donne une idée de l'état d'avancement des opérations de démantèlement. Et enfin, la dernière procédure juridictionnelle engagée non pas par l'ASN mais par des associations de protection de l'environnement qui ont donc attaqué auprès du Conseil d'État le décret d'autorisation du démantèlement de l'ATPu en considérant que le décret avait été pris sur des fondements irréguliers. Avec deux étapes dans cette procédure, une étape en référé c'est-à-dire un jugement rapide concernant la suspension des activités. Le juge des référés du Conseil d'État a rejeté cette demande. Et l'examen sur le fond de la demande qui a donné lieu en juin 2012 a un rejet à nouveau par le Conseil d'État. Donc, à ce stade aussi ce dossier est clos. Ces associations et ces particuliers considéraient que tous les événements concernant les lacunes, sur les risques de criticité, remettaient en cause l'étude de risques présentée dans le dossier de démantèlement de telle sorte que ce dossier comporterait des informations notablement erronées qui auraient dû donner lieu à une nouvelle procédure, ce que le Conseil d'État a rejeté donc.

Autre fait marquant, cette fois sur un sujet plus technique, le premier exercice de crise nucléaire à composante sismique organisé en début de l'année 2012 sur le Centre et autour du Centre de Cadarache. Je rappelle que la France métropolitaine est une région du monde à sismicité modérée, voire très modérée. Mais la Provence en revanche, est une région davantage concernée par ce risque sismique. On a commémoré il y a trois ans le centenaire du séisme de Lambesc. On en a beaucoup parlé également avec la Cli de Cadarache, et il y a eu des réunions publiques qui ont été organisées sur ces sujets-là. Donc on sait que c'est un risque avéré et on sait également que même si toutes les dispositions sont prises pour éviter un accident, il est important de ne pas exclure cette éventualité, de se préparer et de mettre en place des plans de secours et de les tester régulièrement, dans l'hypothèse de la survenue d'un séisme important autour du Centre de Cadarache. C'est la première fois qu'était mené autour d'un Centre nucléaire ce double exercice, sismique et nucléaire. Il existe chaque année sur l'ensemble du territoire des exercices purement

nucléaires, et des exercices sismiques. Là, c'est la concomitance de deux crises qu'on a voulu tester, avec pour objectif de voir si on savait gérer simultanément ces deux sujets. Egalement pour entraîner les équipes de sapeurs-pompiers, d'ingénieurs, de gendarmes qui seraient mobilisées dans une telle crise, de tester les plans de secours et surtout d'identifier des améliorations. Car un des objectifs principaux des exercices de crise, c'est bien sûr de s'améliorer et d'identifier ses axes de progrès. A l'issue de cet exercice on peut noter, outre son caractère tout à fait considérable par sa taille et par le nombre d'acteurs impliqués, que globalement le dispositif de gestion de crise a fonctionné. En revanche, de nombreux enseignements et axes d'améliorations ont été identifiés, que ce soit pour les pouvoirs publics bien sûr ou pour l'exploitant.

Il est important de rappeler qu'aujourd'hui, il existe d'une part des plans de secours pour la gestion d'une crise sismique, et d'autre part des plans de secours pour la gestion d'une crise nucléaire. Très clairement, l'articulation concomitante de ces plans de secours pourrait être améliorée et permettrait bien sûr de gagner en efficacité dans l'hypothèse d'une véritable crise. Un autre exemple qui me paraît assez parlant pour le public, c'est que lors d'un accident de type purement nucléaire, une des mesures préconisée, c'est la mise à l'abri des populations. Et inversement, en cas d'accident de type purement sismique, on va demander aux personnes d'évacuer les bâtiments s'ils ne sont pas encore déjà écroulés, notamment dans l'hypothèse d'une réplique possible. On voit que ces deux préconisations visant à protéger la population peuvent achopper, d'où le lancement par les pouvoirs publics d'un groupe de travail national pour essayer d'identifier des actions de protection de la population adaptées à la spécificité de la concomitance de ces deux risques. Et puis, également sur un plan plus prosaïque et logistique, disposer de moyens de communication sécurisés et renforcés, car en cas de séisme majeur, des routes sont inaccessibles, des voies de communication, des réseaux téléphoniques également ne fonctionnent plus. Il faut donc disposer par exemple de téléphones satellites en un nombre suffisamment important, pour que les communications et la coordination se fassent de manière satisfaisante. Voilà le travail qui a été fait en termes d'information du public, un sujet qui est bien sûr essentiel aux yeux de l'ASN, particulièrement important en matière de gestion de crise puisque quand une crise survient, il est important que les populations soient informées, qu'elles connaissent les bons gestes et la conduite à tenir. Nous avons souhaité de manière tout à fait vulgarisée et pédagogique, réaliser un film destiné au grand public, sur la préparation et le déroulement d'un exercice de crise. Ce film est toujours disponible sur le site de l'ASN : www.asn.fr, en version française et anglaise, et il a été présenté à la Cli de Cadarache en juin 2012.

Le dernier fait marquant concernant 2012, est une opération de très grande ampleur, menée par l'ASN, l'Inspection du travail et l'Autorité de sûreté nucléaire de défense sur le Centre de Cadarache, concernant cette thématique centrale et prioritaire qui est la surveillance et les conditions d'interventions des prestataires, et la radioprotection dans les installations. Cette opération a été menée au mois d'avril 2012 par ces différents corps de contrôle qui, avec des experts de l'IRSN « ont vraiment mis le paquet ». Une quinzaine d'inspections dont trois inopinées, 20 agents de contrôle mobilisés et bien sûr des rapports d'inspection qui sont publics, accessibles sur le site de l'ASN avec également une note d'information sur l'ensemble de l'opération. Ce que l'on peut ajouter sur cette opération, ses motivations, les raisons pour lesquelles on a voulu la conduire. Je reviendrai sur deux motivations principales : l'une qui est du niveau local et l'autre du niveau national.

Au niveau local, je vous indiquais tout à l'heure que l'ASN avait, dès 2011, identifié comme sujet prioritaire sur lequel on attendait des actions de progrès par le CEA Cadarache, la survenance des prestataires. Donc il y avait en trame cette volonté-là.

Au niveau national, à la suite notamment de l'accident nucléaire de Fukushima, l'ASN a pris des positions au plus haut niveau sur le rôle de ces facteurs qu'on appelle dans notre jargon « les FSOH », les facteurs sociaux, organisationnels et humains. Les conditions dans lesquelles ces prestataires interviennent, les

conséquences que cela peut avoir sur la façon dont une installation est exploitée et dont une crise est gérée.

Quels enseignements sont ressortis de cette opération de contrôle ? Les autorités de contrôle ont considéré que la démarche générale retenue par le CEA était globalement conforme aux principes fixés par la réglementation. Par contre, comme point dur, beaucoup de disparités dans l'application sur le terrain. Encore une fois on se rend compte que la déclinaison concrète sur le terrain méritait des améliorations et une harmonisation, ainsi que des lacunes significatives sur la surveillance exercée sur AREVA. Je me permettrai là de prendre la parole au nom de l'ASN et de l'ASND, puisque AREVA NC intervient dans des INB civiles et AREVA TA dans l'INBS et le constat des deux autorités se rejoint. L'ASN rappelle que l'exploitant nucléaire – le CEA – ne peut pas tout déléguer, à commencer par sa responsabilité. Et puis le Code de travail prévoit également un certain nombre de missions qui ne peuvent pas être sous-traitées. L'ASN et l'ASND rappellent également qu'au sens du droit de la sûreté nucléaire, AREVA est un prestataire et que les argumentaires présentés par le CEA en matière de droit commercial ne sont pas recevables en matière d'objectifs de sûreté. Et donc très clairement c'est un point de désaccord fort entre l'ASN et le CEA. Nous avons fait des demandes d'actions correctives prioritaires. Le CEA devait nous répondre avant le 8 octobre donc j'imagine que le courrier a dû partir aujourd'hui car on est le 8 Octobre. L'ASN apportera une attention toute particulière aux réponses qui seront formulées et aux actions mises en œuvre à la suite des demandes de l'ASN. J'en profite pour dire que l'ASN rejoint la demande de la Cli visant à ce qu'il y ait, concernant les installations civiles du CEA, un seul rapport TSN. Et j'aborde également le sujet évoqué par l'un d'entre vous sur la note d'instruction générale 606 prise par le plus haut niveau du CEA qui vise à donner des orientations générales sur la sous-traitance. L'ASN émet de nombreuses réserves sur cette note. Une instruction est en cours par l'ASN au niveau central puisque le sujet n'est pas spécifique à Cadarache mais concerne l'ensemble des Centres CEA. Donc l'ASN prendra position sur la teneur des dispositions prévues par cette note. Je terminerai en vous disant que l'ASN a présenté à la Cli de Cadarache, pendant l'été 2012, le bilan de cette opération en présence d'un représentant du HCTISN, le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire qui est une instance, un forum pluraliste national sur ces thématiques d'informations et de transparence. Il y a une visite prévue à Cadarache du HCTISN les 17 et 18 octobre à laquelle l'ASN et l'inspection du travail participeront, pour présenter de la même manière qu'on le fait aujourd'hui, le bilan des actions de contrôle. Je vous remercie pour votre attention et je vais passer la parole à mon adjoint, Christian Tord, qui va vous présenter les actions menées en France à la suite de l'accident de Fukushima pour renforcer la sûreté des installations nucléaires françaises.

M. Tord, adjoint au Chef de la Division de Marseille de l'ASN :

C'est une démarche qui a démarré tout de suite après l'accident, le 5 mai exactement, quand l'ASN a pris des décisions pour en fixer la méthodologie. Ce processus se décompose en trois priorités :

- priorité 1, où on a examiné essentiellement les réacteurs EDF et quelques installations LUDD (laboratoires, usines, déchets, démantèlement) qui présentaient des enjeux importants ;
- priorité 2, les installations qui font l'objet de processus d'évaluation cette année en 2012 ;
- priorité 3, on examinera les autres installations qui sont jugées comme moins prioritaires.

Trois priorités et deux étapes importantes : première étape, les évaluations complémentaires de sûreté, ce sont des évaluations qui ont été demandées aux exploitants et qui vont au-delà de ce qui était habituellement imposé aux exploitants. Et puis des inspections ciblées de l'ASN qui, elles, portaient sur l'état de conformité des installations sans prendre en compte des demandes supplémentaires.

Les évaluations complémentaires de sûreté avaient pour but d'examiner la robustesse des installations en situations extrêmes. C'est-à-dire qu'au lieu de prendre une seule agression, une seule situation, on a essayé de prendre en compte la concomitance de plusieurs agressions, par exemple l'inondation et le séisme. Ces ECS ont été prescrites le 5 mai, tout de suite après l'accident de Fukushima. Il faut noter que toute la démarche, qui est une démarche ambitieuse car c'était un travail colossal pour les exploitants, pour l'IRSN et pour l'ASN, a été faite en totale transparence. Puisque dès que les exploitants nous ont remis ces évaluations complémentaires de sûreté le 15 septembre 2011, ces évaluations ont tout de suite été mises sur le site de l'ASN pour qu'il y ait une totale transparence. Par ailleurs, on a informé le public par l'intermédiaire des médias, et on a même fait des informations au niveau des Cli tout au long des années 2011 et 2012 sur le processus.

En parallèle, il y a eu des inspections ciblées et je reviens là-dessus pour dire que l'ASN regrette la position défavorable de certains exploitants sur la participation de la Cli. D'autant plus que ce que souhaitait l'ASN, c'est une participation non pas à toutes les inspections, mais spécifiquement à ces inspections. Mais, on ne va pas y revenir plus longuement.

Suite à la première vague, les installations de priorité 1 qui ont été examinées en 2011, l'ASN a publié un rapport le 3 janvier 2012 qui a également été rendu public et qui a conclu sur ces évaluations complémentaires.

Les conclusions sont les suivantes : L'ASN considère que les installations présentent un niveau de sûreté suffisant qui ne nécessite pas d'en arrêter certaines. Cela est un enseignement important de la démarche post-Fukushima. Dans le même temps, l'ASN considère qu'il est nécessaire d'augmenter la robustesse des installations face à des situations critiques, notamment lorsqu'il y a plusieurs agressions qui interviennent simultanément. Pour répondre à ces éléments, l'ASN a pris des décisions le 26 juin 2012, avec des prescriptions imposant un certain nombre de dispositions organisationnelles et matérielles aux exploitants concernés par les premières installations.

Pour schématiser, il y a deux gros aspects : des prescriptions concernant le « noyau dur » pour renforcer la robustesse des installations, avec trois objectifs :

- prévenir un accident grave ;
- en limiter la progression et les rejets lors d'un accident ;
- permettre à l'exploitant d'assurer les missions qui lui incombent dans la gestion de crise.

Ces trois éléments importants ont fait l'objet de prescriptions par la décision du 26 juin.

D'autres aspects sont aussi pris en compte que l'on a évoqués au cours de cette réunion, c'est-à-dire les facteurs sociaux, organisationnels et humains. L'ASN apporte une attention particulière notamment au renouvellement des effectifs, au maintien des compétences et à l'organisation du recours à la sous-traitance comme on l'a vu précédemment. Voilà, schématiquement les prescriptions.

En 2011, trois installations étaient concernées à Cadarache : les réacteurs RJH et Masurca, et l'atelier ATPu.

En 2012, il y a un travail beaucoup plus conséquent puisque huit installations sont concernées et les installations supports du Centre. À cette occasion je précise que le travail des évaluations complémentaires de sûreté sera examiné également avec l'ASND, puisqu'il y a une INBS, l'installation nucléaire de base secrète au sein du Centre de Cadarache.

La suite du processus, cela va être comme en 2011 ; on va demander aux exploitants de nous restituer leurs évaluations complémentaires de sûreté pour le 15 septembre. Le processus d'instruction sera le même : l'IRSN va examiner tous ces documents et 2013, l'ASN présentera le bilan complet et son avis sur ces évaluations complémentaires de sûreté.

Voilà ce que je voulais vous dire très brièvement. J'espère que je n'ai pas été trop long, je passe maintenant la parole à Laurent Roy qui va vous présenter les perspectives 2012.

M. Roy :

Je conclus en deux minutes, une manière de récapituler ce qu'on vous a dit peut-être un peu longuement mais j'espère de manière suffisamment détaillée pour que ce soit clair. Ce que nous regarderons de manière particulièrement vigilante, que nous avons déjà commencé à regarder, et qu'on continuera à regarder cette année, on l'a dit :

- les conditions d'intervention des prestataires dans les installations. Très clairement, pour nous, l'exploitant nucléaire c'est le CEA. En tant que tel c'est lui qui est responsable de la sûreté de la radioprotection. Donc, il doit mettre en œuvre des conditions de surveillance adéquate de l'ensemble des autres intervenants, AREVA NC et AREVA TA compris ;
- la question de la gestion des compétences était effectivement une question sensible, pour l'ensemble des exploitants nucléaires. Ce n'est pas une spécificité du CEA mais cela se pose aussi au CEA ;
- la question de la gestion des déchets qui a déjà été évoquée qui, certainement, nécessite une vigilance sur laquelle il y a encore des marges de progrès ;
- une spécificité dans cette région, sont sur les grands chantiers de génie civil que nous connaissons, ITER et le RJH. Et donc surveillance de chantier. Et le chantier très particulier et très technique que Maurice Mazière a évoqué, des drains du LEFCA. Ceci nécessite aussi d'être suivi avec attention. Nous avons également une installation qui sera mise en service, c'est AGATE, donc cela suppose de bien suivre les conditions de mise en service. Une autre qui redémarre, c'est CABRI. Bien entendu, une grosse activité encore de démantèlement avec la poursuite du démantèlement de l'ATPu et du LPC qui a déjà été évoqué, dans des conditions où AREVA NC, de toute façon, se retirera à terme et les conditions de reprise de la totalité de la responsabilité par le CEA sont à bien définir et à bien anticiper. Les stratégies de démantèlement des ATUe et de Rapsodie, comme cela a été dit tout à l'heure, sont des chantiers importants, avec des questions de destination des déchets et de démantèlement notamment, qui nécessitent une stratégie bien élaborée et discutée avec nous, c'est en cours. Le bon avancement des grands chantiers et le respect des engagements sur l'assainissement et la sortie progressive des fûts de déchets du parc d'entreposage ;
- le post-Fukushima vient d'être évoqué, et la bonne mise en œuvre de l'ensemble des prescriptions que nous avons édicté nécessitera également d'être suivie avec attention. Le désentreposage des combustibles de Masurca fait partie de ces suites car cela a été évoqué tout à l'heure lors des questions. Effectivement, une vigilance particulière s'impose dans l'instruction de l'étude complémentaire de sûreté sur les moyens généraux du site, les installations support et donc notamment le centre de secours. Tout ce qui va être traité avec les évaluations complémentaires de sûreté 2^e vague remises cette année par le CEA, qu'il faudra regarder avec attention, et d'une manière plus générale la manière dont le Centre prend en compte l'ensemble des enseignements de l'exercice nucléaire à dimension sismique ;
- le suivi du chantier ITER et notamment de sa poursuite d'autorisation ;
- enfin plus largement, toutes les actions de transparence et d'information du public dont la journée d'aujourd'hui fait pleinement partie.

Merci à tous pour votre attention.

M. Mailliat :

Merci monsieur Roy et merci aux autres intervenants de l'ASN. Je crois qu'on peut prendre une seule question eu égard au temps qui est largement dépassé.

M. Galizi, Président de la Commission Environnement de la Cli :

Une source à l'américium a été détruite suite à l'attaque d'un camion la transportant avec des iPad. Nous avons été prévenus par l'ASN aujourd'hui même. Quel est le rôle de l'ASN en la matière ? Cela incombe-t-il à votre responsabilité ?

M. Roy :

Pour répondre rapidement, c'est une source de très faible activité, il faut le dire. Mais puisqu'elle était effectivement à destination de l'INBS, la perte de cette source nous a été déclarée par le CEA et c'est sur le Centre du CEA que les opérations de récupération se sont déroulées. C'était effectivement une action criminelle, mais cela aurait pu être un camion qui brûle par accident. Le camion a fait l'objet d'une attaque par des bandits qui ont volé le contenu du chargement et mis ensuite le feu au camion. Dans le camion, il y avait une source radioactive. Donc, on est informé du fait que cette source radioactive a disparu, et qu'on ne sait pas où elle est. Quelle est notre responsabilité ? C'est de faire en sorte que l'ensemble des mesures soit mis en œuvre pour la retrouver et s'assurer qu'il n'y ait pas de danger pour les personnes ou pour l'environnement. C'est ce qui a été fait, c'est-à-dire que concrètement des mesures ont été faites là où le camion a brûlé. L'ensemble du chargement qui a été détruit a été transféré sur le Centre CEA, a été méticuleusement examiné et on a retrouvé la source. Donc, l'incident est clos puisque la source a bien été récupérée. Notre responsabilité a été de s'assurer qu'il n'y avait pas de conséquence pour les tiers et que la source a bien récupérée.

Mme Jadot :

J'habite Jouques et je travaille sur le Centre de Cadarache. C'est en tant que citoyenne que j'interviens. Peut-être peut-on préciser que si cette source était transportée dans un camion de transport banalisé, c'est bien parce qu'elle respectait des critères de tolérance et donc une activité relativement faible.

M. Roy :

Effectivement, il y a des règles précises pour le contrôle de matière radioactive. Cette source était de très faible activité, en-dessous de tous les seuils. Elle n'était d'ailleurs à ce titre soumise à aucune procédure, ni d'autorisation, ni de déclaration car de très faible activité et c'est pour cela qu'elle était banalisée en fait. Au fur et mesure que l'activité augmente, des précautions de plus en plus importantes sont imposées par la réglementation.

M. Mailliat :

Si vous voulez, je pense qu'on pourra en discuter ailleurs ou plus tard mais pour l'instant, je pense qu'il faut absolument passer la parole à M. Girard qui veut nous parler des installations nucléaires de défense.

M. Girard, conseiller du délégué à la sûreté nucléaire de défense (DSND) :

Quelques mots à l'occasion des présentations de la Cli que j'ai bien appréciées.

Des petites précisions réglementaires pour répondre à quelques demandes en particulier de Mme Foucher et Mme Dailcroix. Il faut savoir que le DSND, à la différence de l'ASN, n'est pas une autorité indépendante, mais qu'il dépend de deux ministères : la défense et l'industrie. Qu'il n'y a pas 450 personnes mais une petite cinquantaine de personnes qui gèrent la sûreté de l'équivalent de 80 à 90 INB. On appelle installation individuelle ce que, dans le civil, on appelle INB et une INBS est un site, ainsi, l'INBS-PN à Cadarache regroupe 5 installations individuelles. Autre petite précision, la Cli a été organisée suite à la loi TSN mais il faut savoir que la loi TSN, mis à part les articles 1 et 2, ne s'applique pas à la défense et qu'en particulier des commissions d'information ont été créées en application du code de la défense. C'est la raison pour laquelle, on ne peut pas avoir des rapports complètement communs et je pense que la proposition de Mme Dailcroix, d'un rapport pour la défense et d'un seul rapport pour les installations civiles, me paraît une bonne solution. Il y a dans le sud-est trois sites qui regroupent des installations civiles et des installations en défense qu'on appelle des sites mixtes : Cadarache, Marcoule et Pierrelatte. Et à l'époque où j'étais à l'Autorité de défense, j'ai rencontré les Présidents des CLI et discuté aussi avec l'ASN, pour faire en sorte que les réunions de CLI et de CI puissent être tenues conjointement et de manière tout à fait transparente. A la limite, que les compositions de la CI et de la Cli soient identiques. Je vous signale qu'il y a une démarche actuellement dans ce sens, et je pense que ce serait une bonne chose, mais il y a des détails réglementaires qui font que ce n'est pas si simple. Je n'en dirai pas plus. Et je vais passer très rapidement à ce que l'Autorité de sûreté a retenu cette année.

Concernant la radioprotection, on a noté le fait qu'il y a un changement d'organisation. Jusqu'en 2010, la radioprotection était assurée par des salariés CEA. Depuis 2011, AREVA TA s'est doté d'un service compétent en radioprotection. C'est donc ce service qui assure la surveillance complète des installations de l'INBS-PN pendant les heures ouvrables. Et en heures non ouvrables, c'est le permanent SPR du CEA qui assure la surveillance. Concernant la dosimétrie, la dosimétrie passive des salariés à AREVA TA est faible et stable. Et pour les salariés d'entreprises, c'est équivalent aux années précédentes. Donc il n'y a rien de spécial à ajouter sur ce point-là.

Concernant les événements significatifs : je confirme que le nombre d'incidents n'est pas un objectif, c'est tout à fait clair. Ce qui est positif c'est que les six événements déclarés cette année sont tous de niveau zéro. Et comme l'a dit tout à l'heure M. Roy, l'intérêt de déclarer ces incidents de niveau zéro, c'est de voir qu'est-ce qui peut être amélioré et qu'est-ce qui peut poser un risque. Et en particulier, on avait noté l'année dernière, que pratiquement tous les incidents étaient liés au facteur humain. Et on constate cette année, qu'ils ne seront pas tous liés à ce facteur, mais il y en a encore qui sont liés à ce facteur organisationnel et humain. Donc, l'ASND est particulièrement vigilante sur le déploiement du plan d'actions qui a été d'ailleurs très bien mis en place pour AREVA TA et qui doit se poursuivre encore cette année.

Concernant maintenant les rejets et leur impact sur la population et l'environnement : M. Mazière disait tout à l'heure, qu'effectivement, on peut tout mettre dans le rapport. Marcoule le fait effectivement et met dans son rapport la globalité des rejets et l'incidence sur la population. Mais cela figure dans d'autres documents, c'est cela qui est le plus important. Les rejets gazeux sont tous très en-dessous des autorisations comme cela a été indiqué, de même pour les effluents liquides. Je rappelle que les effluents radioactifs sont transférés au CEA et traités par le CEA dans une INB. Les effluents industriels sont rejetés directement.

Concernant les déchets : on note la reprise de l'évacuation des déchets historiques et cela correspond à une attente de l'ASND. Cependant, on attend toujours que l'exutoire d'un certain nombre de déchets soit défini, c'est ce que M. Mazière a relevé tout à l'heure et je m'associe donc à sa remarque. Concernant la DARPE – demande d'autorisation de rejets et de prélèvements d'eau – une nouvelle demande est en cours d'instruction. Il faut avoir des autorisations qui correspondent à la réalité. Cela ne sert à rien de dire qu'on

est très en-dessous des autorisations, ce qu'il faut c'est avoir des autorisations qui correspondent à une activité.

Concernant les actions post-Fukushima : l'ASND a mis en place une démarche tout à fait similaire à celle de l'ASN. Dans le cadre du lot 1 qui a été étudié en 2011, deux installations ont été prises en compte : l'installation FSMC – qui veut dire Fabrication Stockage et Montage des Cœurs – et la piscine du RES. Pour ce qui concerne le réacteur RES, il est en cours de construction et les évaluations complémentaires de sûreté ont été transmises. En 2012, c'est le deuxième lot. L'ASND considère que globalement la situation est acceptable, sous réserve bien sûr de respecter les engagements d'amélioration qui ont été présentés. Une demande a quand même été faite : sur le fait que les critères pour les ECS sur la sismicité soient identiques à ceux qui ont prévalu pour la construction des installations, l'ASND a demandé que ce choix soit justifié.

Pour conclure et être rapide, l'ASND a donc donné un avis favorable aux propositions relatives aux évaluations complémentaires de sûreté et malgré tout sera vigilante sur le respect des engagements. L'ASND attend des améliorations sur le plan du facteur socio-organisationnel et humain.

Et puis, il y a une petite remarque que je voudrais faire concernant l'organisation de cette INBS : il y a trois acteurs :

- la Direction de Cadarache qui s'appelle le CEADEN qui est l'exploitant nucléaire, c'est l'interlocuteur privilégié de l'autorité de sûreté ;
- AREVA TA, qui est l'exploitant technique qui peut être également un interlocuteur de l'autorité de sûreté en accord avec l'exploitant ;
- et une autre direction du CEA, qui a la responsabilité des projets et du financement avec laquelle l'autorité de sûreté n'a pas de rapport. Donc, dans les discussions qu'on a avec le CEA on a demandé à ce que cette organisation soit regardée pour éventuellement apporter quelques améliorations.

Voilà ce que je voulais vous dire succinctement.

M. Mailliat :

Merci M. Girard de votre intervention et du soin que vous avez pris à raccourcir votre exposé. Y-a-t-il une question dans la salle ?

Mme Jadot :

À propos de la remarque qui a été faite concernant les limites d'autorisation et les rejets par rapport aux limites d'autorisation, je veux juste préciser que dans un référentiel de sûreté en termes de rejets, on doit spécifier le fonctionnement normal, plus prendre en compte un certain nombre de situations incidentelles voire accidentelles, voire démantèlement ou autres. Donc il est quand même logique, pour ne pas devoir déclarer des incidents trop fréquents, de prendre en compte une certaine marge dans les demandes d'autorisation par rapport aux rejets normaux en fonctionnement et en exploitation normale, pour justement ne pas se trouver dans des situations un petit peu exceptionnelles dans des situations hors normes.

M. Girard :

Je n'ai pas voulu dire qu'il fallait trop réduire les autorisations qui conduiraient à faire des déclarations d'incidents trop fréquentes. Je dis simplement, que fort heureusement, l'exploitant a amélioré l'exploitation de ses installations et donc a diminué les rejets. Donc, il est normal qu'on adapte l'autorisation à la situation du moment.

Mme Jadot :

Comme on est dans une réunion publique et que tout le monde n'est pas au fait, cela pourrait laisser penser qu'on déclare importante une autorisation qui est surdimensionnée par rapport à nos autorisations de rejets. Ce qui n'est pas le cas.

M. Mailliat :

On vous remercie de votre intervention et de l'intervention de M. Girard. Je pense que l'heure est venue de laisser Roger Pizot conclure la réunion, à moins qu'il y ait une dernière question. Si tel n'est pas le cas, je passe la parole à Roger qui va faire une synthèse de cette longue réunion.

M. Pizot :

Merci, cela a été très intéressant. Merci à tous les intervenants, à tous ceux qui ont posé les questions. Merci aussi à ceux qui ont répondu : l'ASN, l'ASND dont M. Alain Girard qui a parlé en dernier mais qui a dit ce qu'il fallait dire. Je voudrais ajouter une petite chose : je remercie la Direction du CEA systématiquement et souvent on me le reproche. Rassurez-vous, ils ne me donnent rien. Je remercie en particulier Alain Girard, car c'est lui qui m'a donné un titre d'accès permanent au CEA. Depuis, merci M. le Directeur, merci à tous les directeurs successifs, je rentre à Cadarache quand je veux, en tant que Président de la Cli bien entendu. Et rien ne m'est caché, puisque l'incident du camion volé m'a tout de suite été communiqué par la Direction du CEA. Après, on m'a dit « Ça y est, on a retrouvé la source, elle était faiblement radioactive. » Je n'y comprends rien dans les doses, rassurez-vous, mais cela veut dire que le CEA me prévient systématiquement par téléphone dès qu'il y a un incident, le jour et la nuit, en semaine et le week-end. Je remercie encore les intervenants qui ont posé des questions. Les débats sont faits pour ça. Merci à toutes et à tous.

Maintenant, il y a le buffet qui est offert par la Cli et par la Mairie de Rians, merci Mme le Maire.

*

* *

Fait à Aix-en-Provence, le 20 novembre 2012

Roger PIZOT
Maire de Saint-Paul-lez-Durance
Président de la Cli

ANNEXES

1. Présentation de M. Mazière, Directeur du CEA Cadarache ;
2. Observations de la Cli de Cadarache ;
3. Présentation de M. Roy, M. Perdiguier et M. Tord de l'ASN ;
4. Présentation de M. Girard de l'ASND.